

## Carte des aléas

# Commune de Saint-Alban-de-Roche

### Note de présentation



---

Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Alban-de-Roche

---



Référence

25111807

Version

2.0

---

Date

Novembre 2025

Édition du

28/11/25

ALP'GEORISQUES – Z.I. – 52, rue du Moirond – Bâtiment Magbel – 38420 DOMENE – FRANCE

Tél. : 04-76-77-92-00 Fax : 04-76-77-55-90

sarl au capital de 18 300 € – Siret : 380 934 216 00025 – Code A.P.E. 7112B

N° TVA Intracommunautaire : FR 70 380 934 216

Email : [contact@alpgeorisquescom](mailto:contact@alpgeorisquescom) – Site Internet : <http://www.alpgeorisques.com/>

---



## Identification du document

Projet	Carte des aléas de Saint-Alban-de-Roche		
Titre	Carte des aléas		
Fichier	Rapport_aleas_Saint-Alban-de-Roche_v2.0.odt		
Référence	25111807	Proposition n°	Dxxxxxxxx
Chargé d'études	Josselin MARION		
	Tél. 04 76 77 92 00	josselin.marion@alpgeorisques.com	
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Alban-de-Roche	Mairie de Saint-Alban-de-Roche 14 rue de la Roche 38300 SAINT-ALBAN-DE-ROCHE	
	Référence commande :		
Maître d'œuvre ou AMO	-/	/	

## Versions

Version rapport	Date	Version carte	Auteur	Vérifié par	Modifications
1.0	12/2023	1.0	JM	JPR	
2.0	28/11/2025	2.0	JM	JPR	Mise en cohérence des versions de grilles de qualification des aléas utilisées pour la cartographie et présentées dans la notice. Intégration de la requalification de l'aléa autour du projet d'école maternelle.

## Diffusion

Diffusion	Support	Exemplaire / Fichier
Communauté de communes	Papier	0
	Numérique	1
Commune	Papier	0
	Numérique	1

## Archivage

N° d'archivage (référence)	25111807
Titre	Carte des aléas – Note de présentation
Département	38
Commune(s) concernée(s)	Commune de Saint-Alban-de-Roche
Cours d'eau concerné(s)	Ruisseau du Loup, ruisseau de Revollay, ruisseau des Moulins, ruisseau du Saut de l'Âne
Région naturelle	Nord-Isère / Bas-Dauphiné
Thème	Carte des aléas
Mots-clefs	carte aléas Saint-Alban-de-Roche



# SOMMAIRE

I. INTRODUCTION.....	9
I.1. Avertissement.....	9
I.2. Objet et contenu de l'étude.....	9
I.3. Nature des phénomènes naturels étudiés.....	10
I.4. Établissement de la carte des aléas.....	12
I.5. Présentation de la commune.....	12
I.5.1. Situation.....	12
I.5.2. Cadre géographique et naturel.....	13
I.5.2.1. Le réseau hydrographique.....	14
I.5.2.2. Conditions climatiques et pluviométrie.....	16
I.5.3. Contexte géologique.....	16
I.5.3.1. Les formations secondaires.....	18
I.5.3.2. Les formations tertiaires.....	19
I.5.3.3. Les formations quaternaires.....	19
I.5.3.4. Sensibilité des formations géologiques aux phénomènes naturels.....	19
I.5.4. Contexte économique et humain.....	20
II. MÉTHODOLOGIE.....	21
II.1. Principes généraux.....	21
II.1.1. Notion d'aléa.....	21
II.1.2. Notion d'intensité et de fréquence.....	21
II.1.3. Usage des outils géomatiques.....	22
II.1.4. Prise en compte des ouvrages de protection.....	22
II.2. Représentation cartographique.....	23
II.2.1. Fonds de référence.....	23
II.2.2. Niveaux d'aléa.....	23
II.2.3. Zones d'incertitudes.....	24
II.3. Méthodologie de qualification des aléas.....	24
II.3.1. Les inondations en pied de versant.....	24
II.3.1.1. Définition du phénomène.....	24
II.3.1.2. Principes de qualification de l'aléa.....	24
II.3.1.3. Scénarios types sur le territoire.....	24
II.3.2. Les crues des ruisseaux torrentiels, des torrents et des rivières torrentielles.....	25
II.3.2.1. Définition du phénomène.....	25
II.3.2.2. Principes de qualification de l'aléa.....	25
II.3.2.3. Cas de l'existence d'ouvrages jouant un rôle de protection contre les crues torrentielles ..	28
II.3.2.4. Scénarios types sur le territoire.....	28
II.3.3. Le ruissellement sur versant et le ravinement.....	30
II.3.3.1. Définition du phénomène.....	30
II.3.3.2. Principes de qualification de l'aléa.....	30

II.3.3.3. Scénarios types sur le territoire.....	31
II.3.4. Les glissements de terrain.....	32
II.3.4.1. Définition du phénomène.....	32
II.3.4.2. Principes de qualification de l'aléa.....	32
II.3.4.3. Scénarios types sur le territoire.....	34
III. QUALIFICATION DES ALÉAS SUR LA COMMUNE.....	35
III.1. L'aléa inondation en pied de versant.....	35
III.1.1. Historique.....	35
III.1.2. Observations de terrain.....	35
III.1.3. Aménagements et ouvrages.....	35
III.1.4. L'aléa.....	36
III.2. L'aléa crue torrentielle.....	36
III.2.1. Historique.....	36
III.2.2. Observations de terrain.....	36
III.2.3. Aménagements et ouvrages.....	38
III.2.4. L'aléa.....	38
III.3. L'aléa ruissellement sur versant et ravinement.....	38
III.3.1. Historique.....	38
III.3.2. Observations de terrain.....	39
III.3.3. Aménagements et ouvrages.....	40
III.3.4. L'aléa.....	40
III.4. L'aléa glissement de terrain.....	41
III.4.1. Historique.....	41
III.4.2. Observations de terrain.....	41
III.4.3. Aménagements et ouvrages.....	41
III.4.4. L'aléa.....	41
IV. BIBLIOGRAPHIE.....	43
V. ANNEXES.....	44
Annexe 1 Carte de l'aléa retrait-gonflement des sols argileux.....	45
Annexe 2 Carte de la remontée de nappe.....	46
Annexe 3 Carte d'exposition sismique.....	47
Annexe 4 Carte informative.....	48
Annexe 5 Dossier photographique.....	49

## Avertissement

La cartographie des aléas est réalisée dans le respect des guides méthodologiques officiels de l'État (guides PPRN relatifs à la qualification des aléas), de la doctrine départementale et des grilles d'aléas présentées dans ce document. Elle repose sur une expertise intégrant :

- la prise en compte des manifestations passées des phénomènes naturels étudiés (événements historiques) ;
- l'exploitation de la bibliographie disponible ;
- les reconnaissances de terrain ;
- les incertitudes liées à la méthodologie et à la nature même des phénomènes cartographiés.

La carte des aléas est établie pour des phénomènes ou des scénarios de référence décrits dans le corps du texte de ce rapport. Elle ne prétend pas à l'exhaustivité, d'autant que les reconnaissances de terrain ne peuvent être réalisées que depuis les espaces publics (voies et chemins), sauf à obtenir l'accord des propriétaires. Faute de pouvoir accéder aux espaces privés, la connaissance topographique repose sur le référentiel géographique (RGE) et les données LiDAR HD proposé par l'IGN.

Par ailleurs, la cartographie des aléas ne pouvant représenter, ni toute la finesse, ni la subtilité de la réalité du terrain, elle opère nécessairement à des simplifications (globalisation et symbolisme sémiologique).

La cartographie des aléas est établie au 1/5 000 et sa précision ne peut être supérieure en agrandissant la carte.

Une carte des aléas provisoire est soumise à l'avis des élus (et le cas échéant à son AMO) qui ont tout loisir pour formuler des observations pour compléter ou corriger ce document. L'attention des élus doit en premier lieu porter sur les secteurs urbanisés ou urbanisables concernés par les aléas. Les demandes d'adaptation ou de correction sont systématiquement validées par l'expert, si nécessaire après de nouvelles reconnaissances de terrain ou réunions de travail. Le document définitif n'est édité qu'après validation des modifications par la collectivité (et/ou de son AMO) qui, après avoir pris connaissance des corrections de la version provisoire, a délibéré et délivré son accord.

La carte des aléas constitue donc un consensus d'affichage entre l'expert (connaissance sur les phénomènes naturels, expertise de terrain), les élus (connaissance de la sensibilité du territoire et des événements passés), l'AMO (s'il existe : compétence technique) et éventuellement les services de l'État (respect des doctrines nationales et départementales) pour la meilleure acceptabilité possible du document.

La carte des aléas ne doit pas être figée. Après chaque événement majeur, il est recommandé de vérifier la conformité du document et, le cas échéant, de procéder à une actualisation de celui-ci.

Ce rapport, ses annexes et les cartes qui l'accompagnent constituent un ensemble indissociable. La mauvaise utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou d'une reproduction partielle, sans l'accord écrit d'Alp'Géorisques, ne saurait engager la responsabilité de la société ou de ses collaborateurs.

L'utilisation des informations contenues dans ce rapport, ses annexes ou les cartes qui l'accompagnent en dehors de leur strict domaine d'application ne saurait engager la responsabilité d'Alp'Géorisques.

L'utilisation des cartes, ou des données numériques géographiques correspondantes, à une échelle différente de leur échelle nominale ou leur report sur des fonds cartographiques différents de ceux utilisés pour l'établissement des cartographies originales relève de la seule responsabilité de l'utilisateur.

Alp'Géorisques ne peut être tenue pour responsable des modifications apportées à ce rapport, à ses annexes ou aux cartes qui l'accompagnent sans un accord écrit préalable de la société.

Alp'Géorisques ne peut être tenue pour responsable des décisions prises en application de ses préconisations ou des conséquences du non-respect ou d'une interprétation erronée de ses recommandations.

Échelle nominale de la carte des aléas : 1/5 000

Référentiel de la carte des aléas : RGE IGN / cadastre DGI

## I. Introduction

### I.1. Avertissement

La présente étude est composée des éléments indissociables suivants :

- La carte des aléas des aléas de la commune de Saint-Alban-de-Roche dont l'échelle de lecture maximum est le 1/5 000 ;
- La carte informative (phénomènes historiques et observés, aménagements et ouvrages de protection) de la commune de Saint-Alban-de-Roche ;
- La note de présentation.

### I.2. Objet et contenu de l'étude

La commune de Saint-Alban-de-Roche a confié à la Société Alp'Géorisques - ZI - 52, rue du Moirond - 38420 Domène, l'élaboration d'une carte des aléas couvrant l'ensemble du territoire communal.

**Ce document est informatif. Il apporte des informations permettant la prise en compte des risques naturels dans les documents d'urbanisme conformément à la législation en vigueur :**

- L'article L.110 du Code de l'urbanisme prévoit que les collectivités harmonisent leurs prévisions et leurs décisions d'utilisation du sol afin d'assurer notamment la sécurité et la salubrité publique.
- L'article L.121-1 du Code de l'urbanisme demande que les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer la prévention des risques naturels prévisibles. L'article L.121-2 précise que l'État veille au respect des principes définis à l'article L. 121-1.
- L'article R.123-11-b du Code de l'urbanisme impose que les documents graphiques du règlement fassent apparaître les secteurs où l'existence de risques naturels, tels qu'inondations, incendies de forêt, érosion, affaissements, éboulements, avalanches ou de risques technologiques justifient que soient interdites ou soumises à des conditions spéciales les constructions et installations de toute nature, permanentes ou non, les plantations, dépôts, affouillements, forages et exhaussements des sols.

**La prise en compte des risques naturels dans les règles d'urbanisme ou les autorisations de projets de travaux, de constructions ou d'installations relève exclusivement de la responsabilité du maire.**

### I.3. Nature des phénomènes naturels étudiés

Les aléas sont cartographiés conformément aux différents guides techniques nationaux et aux déclinaisons locales des directives nationales applicables dans le département de l'Isère.

Les phénomènes identifiés sur la commune de Saint-Alban-de-Roche sont les suivants :

- les inondations au sens large
  - crue des rivières,
  - inondation en pied de versant,
  - les crues des ruisseaux torrentiels, des torrents et des rivières torrentielles,
  - les ruissellements et ravinement
- les mouvements de terrain
  - les glissements de terrain, solifluxion et coulées boueuses

Ces différents phénomènes naturels sont définis plus précisément dans le tableau 1.

*Tableau 1: Définition des phénomènes naturels étudiés.*

Phénomène	Symbole	Définition*
Crue rapide des rivières	C	<p>Crues des rivières (hors rivières torrentielles, torrents et axe de ruissellement).</p> <p>Les bassins versants de taille petite et moyenne sont concernés, en autres, par ce type de crue dans leur partie ne présentant pas un caractère torrentiel dû à la pente ou à un fort transport de matériaux solides. Ce phénomène correspond à tous les cours d'eau qui ne sont pas des torrents, des rivières torrentielles, des axes de ruissellements sur versants.</p> <p>À ce phénomène, sont rattachées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– les inondations par remontée de nappe de secteurs communiquant avec le réseau hydrographique et contribuant ainsi aux crues de ce dernier symbolisée Cn</li> <li>– les inondations par refoulement des cours d'eau dans leurs affluents ou les réseaux.</li> </ul>
Inondation en pied de versant	I'	<p>Submersion par accumulation et stagnation d'eau sans apport de matériaux solides dans une dépression du terrain ou à l'amont d'un obstacle, <u>sans communication avec le réseau hydrographique</u>.</p> <p>L'eau provient d'un ruissellement sur versant ou d'une remontée de nappe déconnectée du réseau hydrographique (symbolisé I'n dans ce cas).</p>
Crue des ruisseaux torrentiels, des torrents et des rivières torrentielles	T	<p>Crue d'un cours d'eau à forte pente (plus de 5 %), à caractère brutal, qui s'accompagne fréquemment d'un important transport de matériaux solides (plus de 10 % du débit liquide), de forte érosion des berges et de divagation possible du lit sur le cône torrentiel.</p> <p>Cas également des parties de cours d'eau de pente moyenne (avec un minimum de 1 %) lorsque le transport solide reste important et que les phénomènes d'érosion ou de divagation sont comparables à ceux des torrents.</p> <p>Les laves torrentielles sont rattachées à ce type d'aléa.</p>

Phénomène	Symbole	Définition*
Ruisseaulement sur versant Ravinement	V	Divagation des eaux météoriques en dehors du réseau hydrographique (y compris fossés de route à forte pente) suite à de fortes précipitations. Ce phénomène peut provoquer l'apparition d'érosions localisées (ravinement). Débordements des fossés conduisant à des épandages sur versant.
Glissement de terrain	G	Mouvement d'une masse de terrain d'épaisseur variable le long d'une surface de rupture. L'ampleur du mouvement, sa vitesse et le volume de matériaux mobilisés sont éminemment variables : glissement affectant un versant sur plusieurs mètres (voire plusieurs dizaines de mètres) d'épaisseur, coulée boueuse, fluage d'une pellicule superficielle.

\*Les définitions proposées sont celles retenues par la doctrine départementale du département de l'Isère.

## I.4. Établissement de la carte des aléas

La carte des aléas est réalisée conformément à la doctrine des services de l'État dans le département de l'Isère.

Établie sur fond cadastral enrichi au 1/5 000, elle présente les niveaux d'aléas relatifs à divers phénomènes naturels affectant le territoire communal. Elle est accompagnée du présent rapport et d'une carte informative des phénomènes naturels, établie au 1/15 000, localisant les événements historiques et les phénomènes actifs identifiés sur le terrain.

L'exposition de la commune aux phénomènes de retrait-gonflement des sols argileux et le niveau de risque sismique sont rappelés en Annexe 1 et en Annexe 3 mais ne sont pas traités par la carte des aléas.

De même, les risques miniers résultant de l'exploitation de matériaux listés à l'article L. 111-1 du Code minier, ne sont pas traités par la carte des aléas. Ils peuvent cependant être signalés pour information.

Les dénominations utilisées des lieux (lieux-dits, cours d'eau, bâtiments spécifiques, etc.) cités dans le rapport de présentation sont localisés sur les cartes correspondant aux descriptions dans lesquelles leur nom apparaît. Il s'agit, soit des noms usuels tirés du cadastre, de la carte IGN, du plan de ville ou de témoignages.

La cartographie a été élaborée à partir de reconnaissances de terrain effectuées en juin 2023 par Josselin MARION, chargé d'études, et d'une enquête auprès de la municipalité et des services déconcentrés de l'État. Elle a été complétée et actualisée en 2025 pour intégrer les évolutions méthodologiques et l'étude de requalification de l'aléa lié au ruisseau des Moulins réalisée par Alp'Géorisques en 2025 sous maîtrise d'ouvrage communale.

## I.5. Présentation de la commune

### I.5.1. Situation

La commune de Saint-Alban-de-Roche, se situe au nord du département de l'Isère, au sein de l'agglomération berjalienne. Elle est limitrophe avec les communes de Bourgoin-Jallieu, L'Isle d'Abeau, Four, Chèzeneuve et Domarin. Elle est administrativement rattachée au canton de Bourgoin-Jallieu, lui-même dépendant de l'arrondissement de La Tour-du-Pin, et fait partie de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (CAPI).

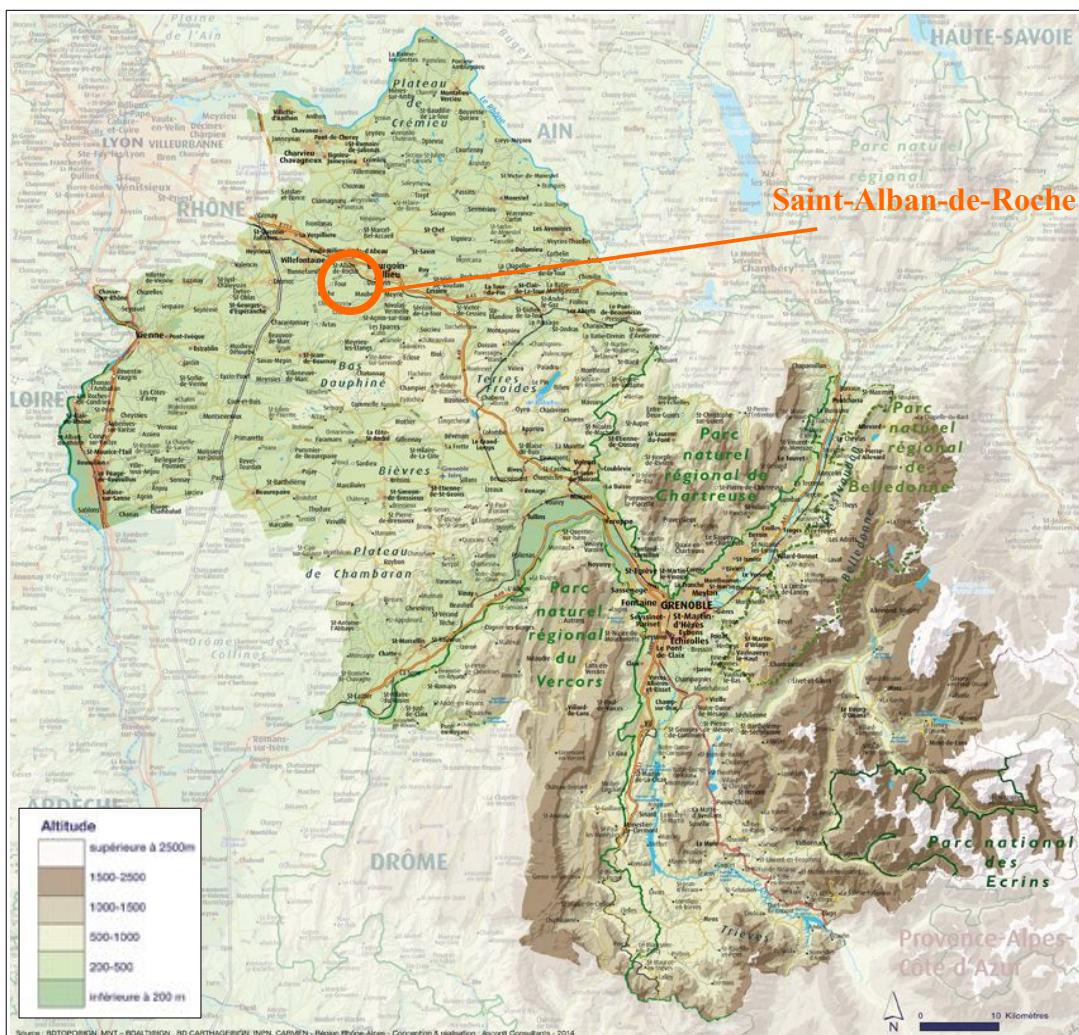
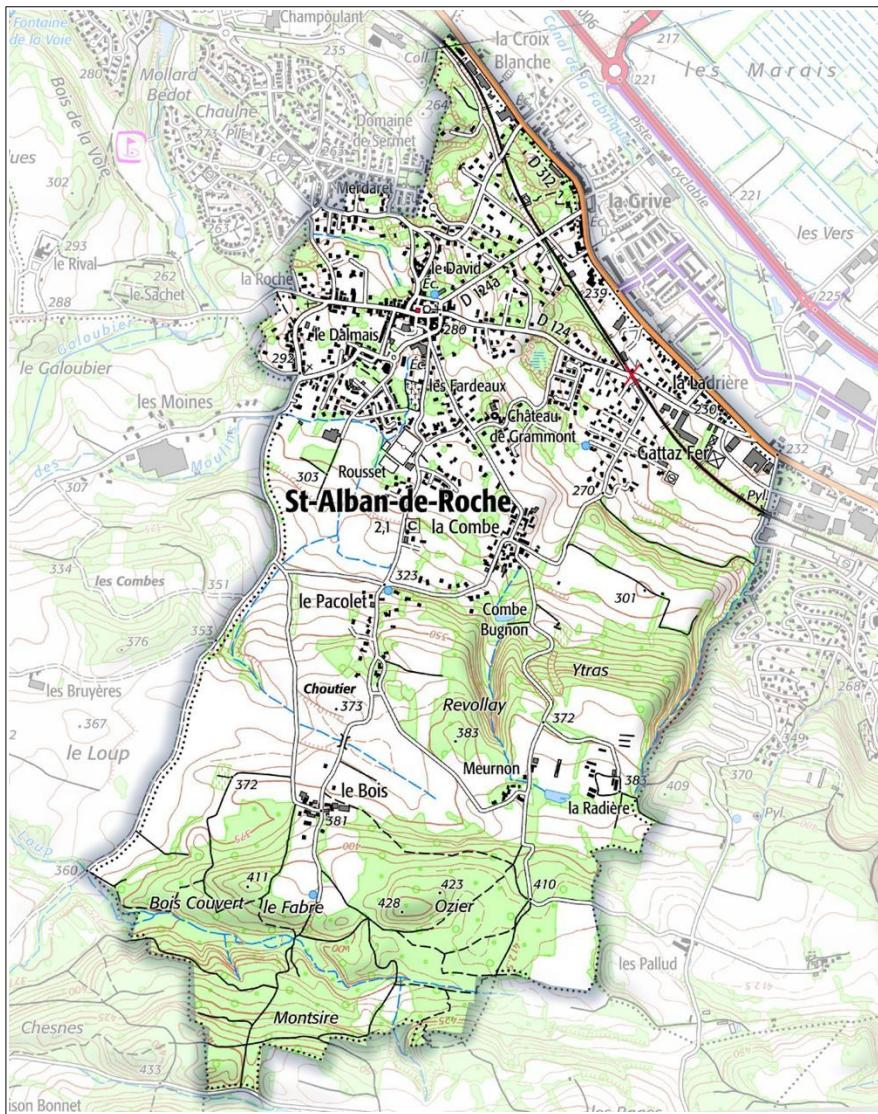


Figure 1 : Localisation de la commune de Saint-Alban-de-Roche.

### I.5.2. Cadre géographique et naturel

La commune de Saint-Alban-de-Roche couvre un peu plus de 6 km<sup>2</sup> sur les contreforts sud de la vallée de la Bourbre. Les altitudes, modérées, s'étagent entre 470 mètres, au sud sur Montsire et 230 mètres au raccordement avec la plaine au nord.

Si le bourg historique est aujourd'hui absorbé par l'aire urbaine de Bourgoin-Jallieu / l'Isle d'Abeau, la commune de Saint-Alban-de-Roche présente néanmoins un caractère rural sur les deux tiers sud de son territoire. La partie centrale présente de vastes espaces agricoles (prairies, cultures) et de l'habitat isolé, tandis que l'extrême sud reste boisé, tout comme les versants les plus raides des combes (Revollay, Bugnon, Ytras).



*Figure 2: Extrait de la carte topographique de l'IGN*

#### **I.5.2.1. Le réseau hydrographique**

Les ruisseaux du territoire communal, plutôt modestes, rejoignent tous la plaine de la Bourbre. Y compris le ruisseau du Loup, au sud, dont le parcours se détourne d'abord vers Four avant de rejoindre L'Isle-d'Abeau par le ruisseau du Galoubier.

Le ruisseau des Moulins, quant à lui, provient d'une zone humide en plateau près du hameau du Bois. Il n'est pas pérenne dans sa partie amont. Juste après un premier passage busé à proximité du stade de foot, un fossé venant de l'ouest conflue. Sur la carte IGN, il s'agit justement du ruisseau des Moulins, correspondant à la dérivation à flanc de versant depuis Four, qui servait, comme son nom l'indique, à alimenter des moulins. Ce fossé est en cours de remblaiement naturel et ne draine plus que les eaux de ruissellement locales, c'est pourquoi les écoulements y sont désormais rares.

Le cours d'eau traverse par la suite le bourg et ses enjeux. Au niveau du cimetière, un ouvrage de décharge permet de recueillir une partie du débit en cas de crue. Cette surverse divise les écoulements en deux bras distincts et plusieurs tronçons busés drainent les eaux jusqu'à la

Montée de la Croix Blanche où le ruisseau réapparaît sous une maison. Il longe et contourne des zones bâties puis poursuit sur la commune voisine de L'Isle-d'Abeau.

Les ruisseaux de Revollay (ou de Gattez-Fer<sup>1</sup>) et du Saut de l'Âne prennent tous deux naissance autour de la Radière. Leurs tracés sont relativement courts, mais ils empruntent des combes profondément incisées dont la pente est assez soutenue.

Les bassins versants de ces petits cours d'eau se limitent pour l'essentiel, aux plateaux et collines de la commune. Alimentés par des sources locales et des zones humides, certains ruisseaux sont aussi ponctués d'étangs aménagés.

Certaines sources sont permanentes mais d'autres ne fonctionnent que de façon temporaire, saisonnière, en fonction de la pluviométrie et de la recharge des nappes phréatiques.

Connectées aux principaux ruisseaux, des combes sèches sont autant d'axes hydrauliques qui ne s'activent qu'en période pluvieuse.

<sup>1</sup>Le Revollay est aussi appelé ruisseau de Gattez-Fer, du nom du quartier qu'il traverse avant de franchir la voie ferrée et d'atteindre la commune de Bourgoin-Jallieu.

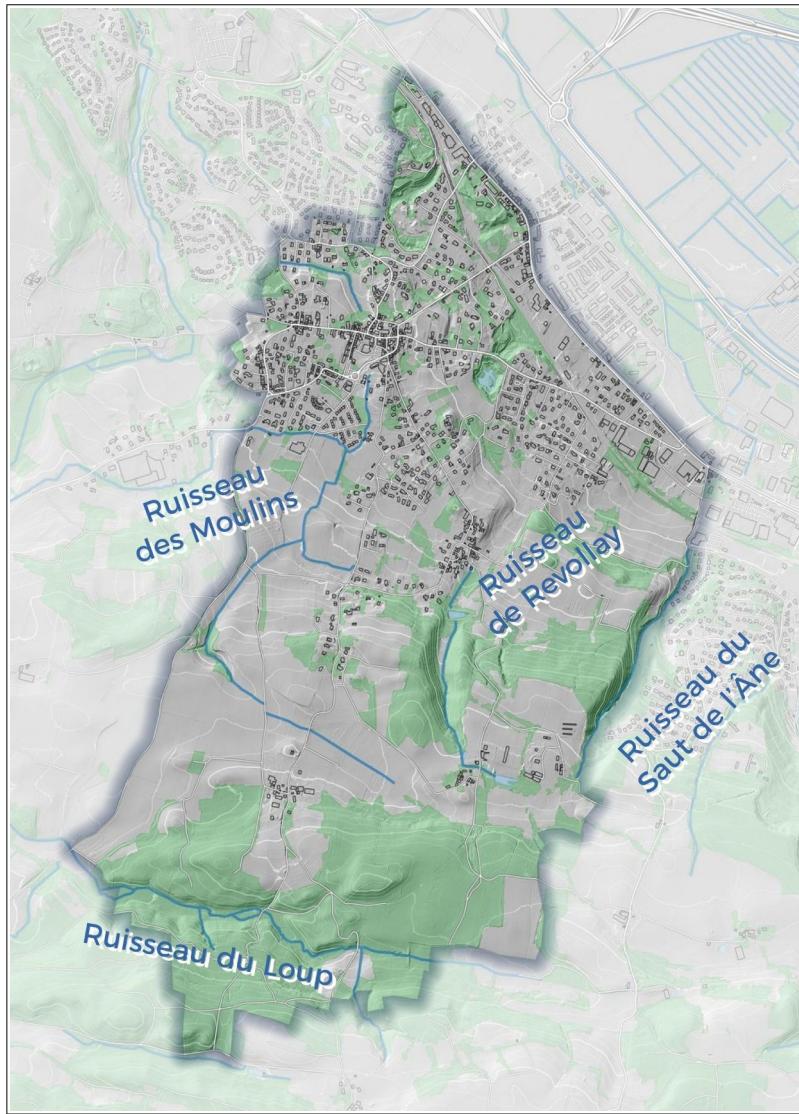


Figure 3: carte du réseau hydrographique de Saint-Alban-de-Roche.

#### 1.5.2.2. Conditions climatiques et pluviométrie

Les conditions météorologiques et plus particulièrement les précipitations jouent un rôle essentiel dans l'apparition et l'évolution des phénomènes naturels.

Les relevés effectués par Météo-France au poste de Bourgoin-Jallieu permettent d'apprécier le régime des précipitations et les températures sur la zone d'étude. Les normales climatiques sur la période 2003-2020 sont récapitulées dans le tableau 2.

La pluviométrie annuelle moyenne est de 844 mm avec octobre comme mois le plus pluvieux et février le mois le plus sec.

*Tableau 2: Températures et précipitations moyennes mensuelles (source Météo-France ; station de Bourgoin).*

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Nov.	Déc.
mm	61,1	48,7	57,6	61,1	81,8	68,8	73,5	78,4	64	97,1	86,8	65,1
°C	3,6	4,4	8,1	12,3	15,4	19,5	21,8	21,3	17,5	13,2	8	4,2
<i>Période d'observation 2003 – 2020</i>												

Ce tableau met en évidence deux périodes pluvieuses : le printemps, avec un mois de mai qui reçoit en moyenne 82 mm d'eau, et l'automne avec octobre et novembre qui approchent les 100 mm par mois.

En hiver, malgré les altitudes peu élevées, un manteau neigeux peut s'installer. La fonte brutale de celui-ci lors d'un redoux peut alors être équivalente à de fortes et brèves précipitations.

Concernant l'intensité des précipitations, qui permet de déterminer plus précisément les événements dommageables, on retiendra que l'Atlas des Zones Inondables du Nord-Isère (2008) mentionne des données pluviométriques à différents postes et des estimations de précipitations de période de retour 10, 50 et 100 ans. Sur le poste de Bourgoin-Jallieu, les estimations de précipitations en 24h centrées sur un épisode pluvieux (correction de Weiss) sont de 94 mm en décennal, 123 mm en cinquantennal et 136 mm en centennal. Par ailleurs, on note que 80 mm de pluie sont tombés en seulement 1h30 le 9 juin 2007 et 87 mm, plus récemment, sur la seule journée du 23 octobre 2020 à Bourgoin-Jallieu, ce qui reste assez exceptionnel.

L'épisode pluvieux de septembre-octobre 1993 a marqué les esprits dans la région, autour de Bourgoin-Jallieu. Les forts cumuls pluviométriques (presque 600 mm en 2 mois) et la saturation des sols avaient engendré de forts ravinements et glissements d'ampleur sur le territoire.

### **I.5.3. Contexte géologique**

Saint-Alban-de-Roche se situe à la jonction de deux entités géologiques. Le tiers nord de son territoire occupe l'extrême sud du plateau calcaire de l'Isle-Crémiel. Celui-ci atteint les premiers coteaux de la rive gauche de la plaine de la Bourbre et constitue aussi « l'île topographique » de L'Isle-d'Abeau. Les deux tiers sud du territoire communal se situent, eux, au sein du bassin sédimentaire tertiaire du Bas-Dauphiné.

Le plateau calcaire de l'Isle-Crémiel correspond à l'extension méridionale maximale de la chaîne jurassienne (avant pays-jurassien). Les dépôts calcaires qui le composent se sont formés à l'ère secondaire, au cours d'une longue période de transgression marine (dépôts marins).



Figure 4: Affleurement de calcaires du Jurassique à l'extrême nord de la commune.

À l'origine, cet ensemble géologique sédimentaire s'étendait jusqu'à l'actuel Massif-Central. À partir de l'ère tertiaire, une partie a disparu sous l'effet de phénomènes de subsidence accompagnés de grandes fractures méridiennes, qui ont conduit à la formation d'un fossé d'effondrement. De nouvelles transgressions marines se sont alors manifestées, en envahissant les parties affaissées jusqu'au rebord du plateau lyonnais et de l'actuel plateau de l'Isle-Crémieu épargnés par les phénomènes de subsidence. Une sédimentation de type péri-continentale s'est mise en place durant ces phases de transgressions marines et a progressivement comblé le fossé d'effondrement. Cette période du tertiaire, qui s'est étendue entre l'Éocène et le Pliocène, a livré des dépôts de type molasse caillouteuse, molasse sableuse et argiles qui composent le substratum d'une grande partie du bassin sédimentaire du Bas-Dauphiné.

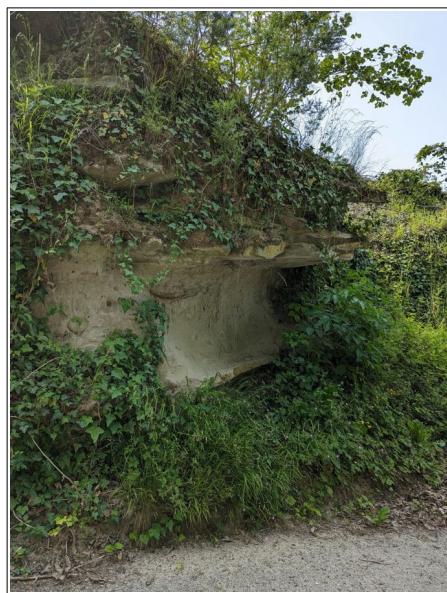


Figure 5: Talus de molasse du Miocène entre Meurnon et les Pallud.

Au cours de l'ère quaternaire, la région a été occupée par plusieurs langues glaciaires (glacier du Rhône) qui ont contribué au modelage des reliefs et au creusement des vallées actuelles. Cette activité glaciaire a entraîné la formation de nombreux dépôts argileux et sablo-graveleux de type morainique et fluvio-glaciaire. Composés de matériaux très hétérogènes, ces dépôts, charriés par les glaciers recouvrent très fréquemment le substratum tertiaire. Leur agencement et leur composition dépendent des conditions qui ont conduit à leur dépôt.

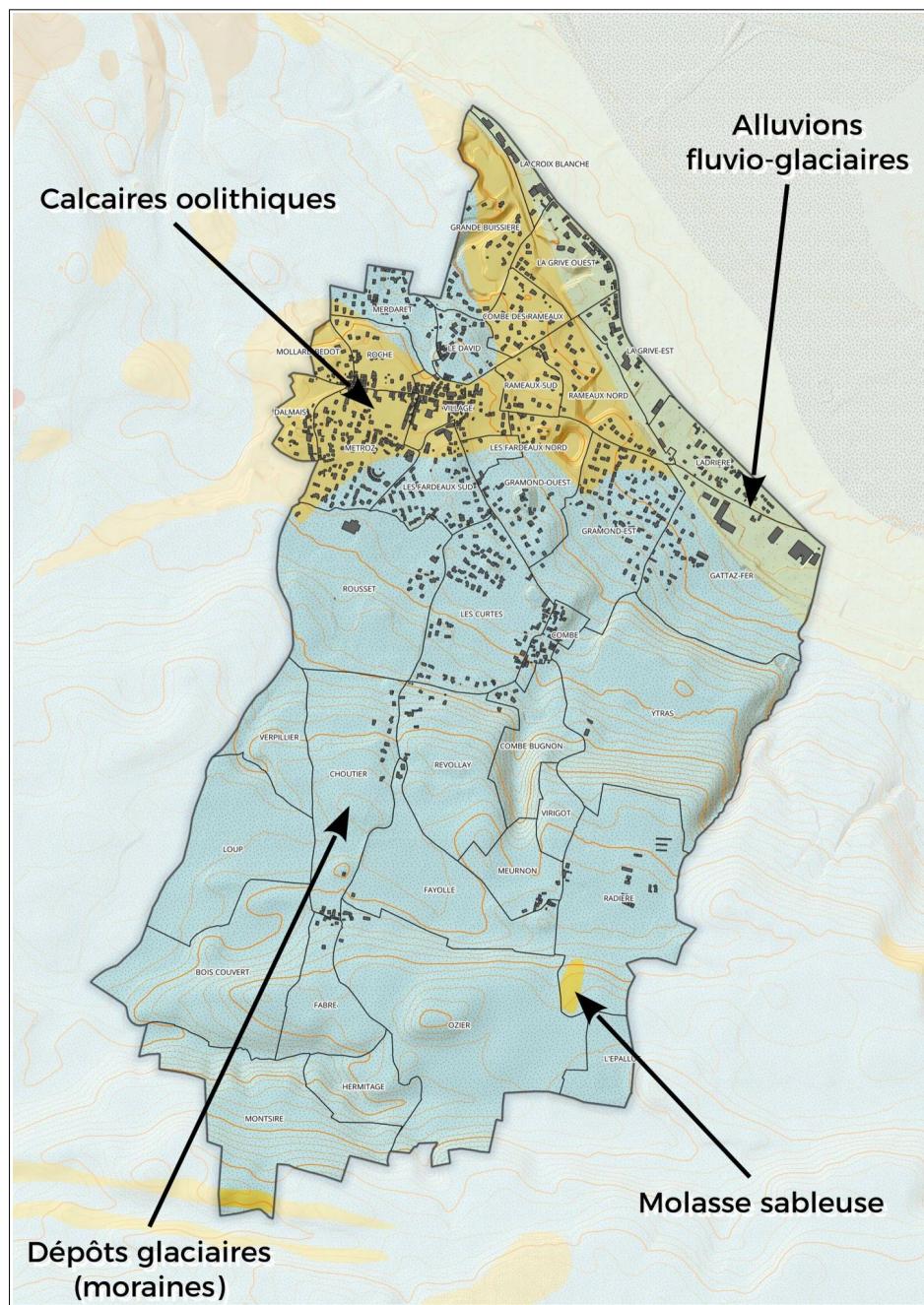


Figure 6: Carte géologique de la commune de Saint-Alban-de-Roche (d'après la BDCHARM, BRGM).

### I.5.3.1. Les formations secondaires

Ces formations datées du Bajocien supérieur (Jurassique moyen) sont constituées de calcaires oolithiques blancs, à patine jaune, riches en bioclastes. Elles sont présentes dans la partie nord de la commune et portent notamment l'essentiel du village historique.

Ces calcaires ont été exploités dans plusieurs carrières sur la Roche, la Grive et la Ladrière (carrières Lechartier, Milliat, Peyre et Beau). Ces anciennes carrières sont toutes à l'abandon et sans entretien. La végétation les envahit entièrement et contribue à la dégradation des fronts de taille.

Ils affleurent dans le bourg, sous certains bâtiments, et peuvent également être observés lors de travaux de terrassement.

#### **I.5.3.2. Les formations tertiaires**

Elles constituent le substratum du sud de la commune et sont représentées par des dépôts d'âge Miocène (seconde moitié du Tertiaire). Il s'agit d'une molasse sableuse, jaune clair à grise, de granulométrie fine à grossière et à grains plus ou moins indurés. Des conglomérats très caillouteux (parfois cimentés en poudingues) et des lentilles argileuses peuvent s'intercaler. Généralement recouvert par des dépôts quaternaires, le substratum tertiaire affleure rarement et uniquement sur des versants érodés.

#### **I.5.3.3. Les formations quaternaires**

Plusieurs types de formations quaternaires se rencontrent sur la commune :

- Des placages **morainiques** tapissent de nombreux versants et coiffent la plupart des plateaux. Il s'agit de matériaux gravelo-argileux charriés puis abandonnés sur place par les glaciers.
- Des **dépôts fluvio-glaciaires du retrait Würmien** occupent les piémonts de raccordement avec la plaine. Il s'agit de matériaux d'origine glaciaire, remobilisés puis abandonnés par les eaux de fonte, et présentant un certain granoclassement établi par les eaux de transport.
- De **petits cônes de déjections** peuvent occuper le débouché des combes. Ils correspondent aux produits d'érosion des vallons, déposés en pied de versant.
- Les **alluvions et colluvions récentes** viennent en recouvrement des alluvions fluvio-glaciaires. Elles sont constituées de matériaux fins, argiles, limons et sables.

#### **I.5.3.4. Sensibilité des formations géologiques aux phénomènes naturels**

Les formations géologiques de la commune sont par nature sensibles aux glissements de terrain du fait de leur teneur argileuse. En effet, de l'argile est très souvent présente au sein même des formations (dépôts morainiques, vastes lentilles argileuses dans les dépôts tertiaires) et dans les niveaux superficiels des formations (couches superficielles altérées du substratum). Les propriétés mécaniques médiocres de l'argile favorisent les glissements de terrain, notamment en présence d'eau.

Les couches meubles (dépôts quaternaires en général, matériaux altérés, etc.) présentent de plus une forte sensibilité à l'érosion (exemple : berges des cours d'eau, fonds de combe), ce qui peut également générer des phénomènes de transport solide importants en cas de crue.

L'ensemble des formations géologiques rencontrées sur la commune est sensible au ruissellement et au ravinement, induisant des coulées de boue. Ce phénomène se développe principalement sur les terrains dénudés (terres cultivées et labourées) et tend à se concentrer dans les vallons et talwegs. Les particules de sol arrachées par le ravinement peuvent évoluer en coulées de boue et dépôts de graviers qui colmatent les fossés, obstruent les buses, ponts et submergent parfois la voirie.

L'intensité du phénomène est fonction de la taille de l'impluvium (bassin versant contrôlé au point d'observation) et évidemment de l'intensité de la pluie. Les conditions hygrométriques des sols, conditionnées elles-mêmes par le climat au cours des jours et semaines précédent l'événement, ont également un rôle déterminant.

D'une façon générale, le ruissellement doit être considéré comme omniprésent de façon diffuse. Les axes d'écoulement préférentiel (axes des combes) doivent être systématiquement considérés comme plus ou moins fortement exposés.

#### **I.5.4. Contexte économique et humain**

La commune de Saint-Alban-de-Roche connaît une croissance démographique rapide depuis la fin des années 1970. Avec environ 2130 habitants, elle a doublé sa population depuis 1975 alors qu'elle était globalement stable depuis des décennies. Cet accroissement de la population met en avant une forte attractivité de la région qui est essentiellement liée à son fort potentiel économique.

Le tableau 3 présente les résultats des recensements effectués depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle.

*Tableau 3: Évolution de la population communale.*

Année	1954	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2011	2016	2022
Population	907	941	944	1 070	1 289	1 545	1 760	1 881	1 806	1 908	2 148

Sources : INSEE RP1968 à RP1999, dénombremens,, RP2006 au RP2022 exploitations principales  
Ldh/EHESS/Cassini avant 1968

Un bâti moderne de type pavillonnaire s'est progressivement développé à la proche périphérie du cœur historique du village mais aussi autour de la plupart des hameaux. Ces lotissements plus ou moins récents renforcent l'impression de densification et d'aire urbaine quasi-continue.

Les bonnes dessertes routières rendent Saint-Alban-de-Roche facilement accessible depuis les aires urbaines de Lyon et Bourgoin-Jallieu.

## II. Méthodologie

### II.1. Principes généraux

#### II.1.1. Notion d'aléa

La notion d'aléa traduit la probabilité d'occurrence, en un point donné, d'un phénomène naturel de nature et d'intensité définie. Pour chacun des phénomènes étudiés, différents niveaux d'aléas sont définis en fonction de l'**intensité** et la **probabilité d'occurrence** pour un ou plusieurs scénarios de référence.

Du fait de la grande variabilité des phénomènes naturels et des nombreux paramètres qui interviennent dans leur déclenchement, l'estimation de l'aléa dans une zone donnée est complexe. Son évaluation reste subjective ; elle fait appel à l'ensemble des informations recueillies au cours de l'étude, au contexte géologique, aux caractéristiques des précipitations et à l'appréciation du chargé d'études. Pour limiter l'aspect subjectif, **la cartographie respecte les principes de caractérisation des différents aléas définis par le CCTP-type du département de l'Isère dans sa version de 2016 (CCTP 2016 VF2b)**. Ces principes sont explicités pour chaque type d'aléa dans les pages suivantes.

La finalité de la cartographie des aléas est en premier lieu la gestion des risques dans les zones à enjeux. On entend ici par zone à enjeux, les secteurs déjà bâties et les zones à potentiel d'aménagement et les voiries stratégiques (c'est-à-dire à accès unique pour de l'habitat). Ces secteurs font l'objet d'une attention particulière, se traduisant par une plus grande finesse dans le report des limites de zones et dans la justification des niveaux d'aléas. Dans les zones naturelles, la cartographie a été réalisée de façon plus globale afin d'éviter la dispersion des moyens.

#### II.1.2. Notion d'intensité et de fréquence

L'élaboration de la carte des aléas impose de connaître, sur l'ensemble de la zone étudiée, l'intensité et la probabilité d'apparition des divers phénomènes naturels.

L'intensité d'un phénomène peut être appréciée de manière variable en fonction de la nature même du phénomène : débits liquides et solides pour une crue torrentielle, volume des éléments pour une chute de blocs, importance des déformations du sol pour un glissement de terrain, etc. L'importance des dommages causés par des phénomènes de même type peut également être prise en compte.

L'estimation de la probabilité d'occurrence d'un phénomène de nature et d'intensité données traduit une démarche statistique qui nécessite de longues séries de mesures ou d'observations du phénomène. Elle s'exprime généralement par une **période de retour** qui correspond à la durée moyenne qui sépare deux occurrences du phénomène. Une crue de période de retour décennale se produit **en moyenne** tous les dix ans si l'on considère une période suffisamment longue (un millénaire) ; cela ne signifie pas que cette crue se reproduit périodiquement tous les dix ans mais simplement qu'elle s'est produite environ cent fois en mille ans, ou qu'elle a une chance sur dix de se produire chaque année.

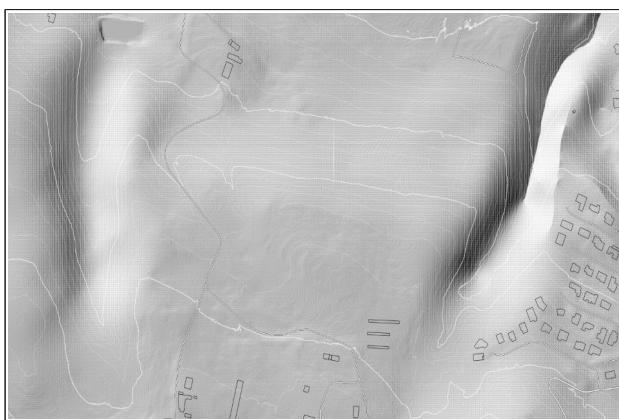
D'une façon générale, le phénomène de référence pour la carte des aléas est le plus fort événement historique connu, ou, lorsqu'il lui est plus fort, le plus fort des événements résultant de scénarios de fréquence centennale. En conséquence, les phénomènes d'occurrence plus faible ne sont pas pris en compte dans la carte des aléas, mis à part pour les phénomènes avalancheux et torrentiel, où un aléa exceptionnel peut être affiché à titre indicatif.

Si certaines grandeurs sont relativement aisées à mesurer régulièrement (les débits liquides par exemple), d'autres le sont beaucoup moins, soit du fait de leur nature même (surpressions occasionnées par une coulée boueuse), soit du fait du caractère instantané du phénomène (chute de blocs). La probabilité du phénomène sera donc généralement appréciée à partir des informations historiques et des observations du chargé d'études.

### **II.1.3. Usage des outils géomatiques**

Des techniques géomatiques fondées, en particulier, sur l'exploitation de modèles numériques de terrain (MNT) et de croisements de données thématiques peuvent être utilisées pour l'élaboration de la carte des aléas (études hydrologiques, étude des pentes, etc.).

Nous avons d'abord utilisé l'ancien RGEAlti – 1 m, malheureusement très imprécis ici, puis exploité les données LiDAR HD de l'IGN ce qui a permis de préciser la délimitation des zones d'aléas, notamment dans certaines zones boisées ou inaccessibles.



*Figure 7: Extrait du Modèle Numérique de Terrain RGE Alti de l'IGN sur les communes de Saint-Alban-de-Roche et Domarin.*



*Figure 8: Extrait du MNT issu des données LiDAR HD de l'IGN sur les communes de Saint-Alban-de-Roche et Domarin.*

Les informations fournies par ces techniques constituent une aide à la décision. La cartographie des aléas reste avant tout fondée sur les observations de terrain et l'expertise des chargés d'études.

### **II.1.4. Prise en compte des ouvrages de protection**

Conformément à la doctrine nationale, la carte des aléas est établie, sauf exceptions dûment justifiées, en ne tenant pas compte d'éventuels dispositifs de protection. Par contre, au vu de l'efficacité réelle actuelle de ces derniers, une carte complémentaire « avec prise en compte des protections » est établie. Son extension peut être limitée aux secteurs impactés par les prises en compte possibles des protections (réduction ou aggravation de l'aléa).

## II.2. Représentation cartographique

### II.2.1. Fonds de référence

Les fonds de référence utilisés pour l'expertise et la cartographie sont le cadastre DGI et l'orthophotographie IGN (BD ortho). En cas de discordance des deux fonds (mauvais ajustement des limites parcellaires et des bâtiments), la règle suivante est utilisée :

- en zone naturelle et en zone agricole non bâtie, recalage des aléas sur le fond orthophotographique ;
- en zone urbanisée, recalage des aléas sur le fond cadastral.

### II.2.2. Représentation de l'aléa

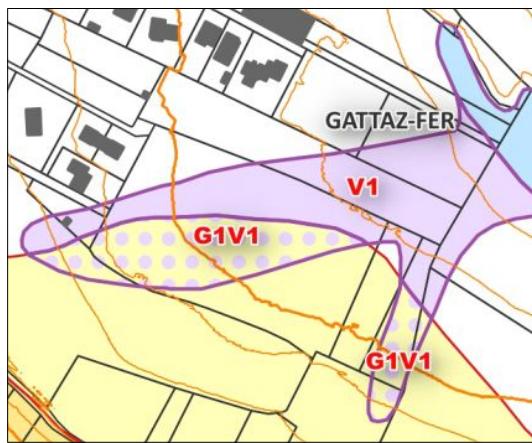
Chaque zone distinguée sur la carte des aléas est identifiée par une limite et par un remplissage en couleur traduisant le type et le niveau d'aléa intéressant la zone. Tous les aléas présents dans une zone sont identifiés par une combinaison de lettres, de chiffre et d'indices alphabétiques.

Les couleurs et notations utilisées sont présentées dans le tableau 4. La lettre majuscule correspond à la nature du phénomène, le chiffre correspond au degré d'aléa et les indices alphabétiques précisent, le cas échéant, l'intensité ou la combinaison intensité – probabilité d'occurrence. Les notations sont détaillées, phénomène par phénomène, au chapitre II.3.

Tableau 4: Couleurs et notations utilisées pour la représentation des aléas.

Phénomène		Degrés d'aléa*				
		Aggravation	Faible	Moyen	Fort	Très fort
Glissement de terrain	G	G0	G1	G2abc	G3abcd	G4
		Très faible	Faible	Moyen	Fort	Très fort
Crue des rivières	C		C1	C2abc	C3	C4
Inondation en pied de versant	I'		I'1	I'2	I'3	I'4
Crue des torrents et rivières torrentielles	T		T1	T2	T3	T4
Ruisseaulement et ravinement	V	V1a	V1	V2	V3	V4

\* Tous les aléas présentés dans le tableau ne sont pas nécessairement présents sur la carte. Du fait des variations de teintes pouvant être induites par les dispositifs d'impression ou de publication numériques, la légende figurant sur la carte des aléas doit être systématiquement consultée pour identifier les aléas



*Figure 9: Exemple de représentation pour des zones de superposition d'aleas.*

Lorsque plusieurs types d'aleas se superposent sur une zone, la couleur appliquée est celle correspondant à un des aleas présents du niveau le plus fort. Le cas échéant, une trame peut être utilisée pour représenter un alea se superposant à un ou plusieurs autres aleas.

### **II.2.3. Zones d'incertitudes**

Les éventuelles zones d'incertitudes ne sont pas identifiées en tant que telles sur la carte des aleas. D'une manière générale et par précaution, elles sont intégrées à la zone d'alea le plus fort par l'expert.

## **II.3. Méthodologie de qualification des aleas**

### **II.3.1. Les crues rapides des rivières**

#### **II.3.1.1. Définition du phénomène**

Inondation pour laquelle l'intervalle de temps entre le début de la pluie et le débordement ne permet pas d'alerter de façon efficace les populations.

Les bassins versants de taille petite et moyenne sont concernés par ce type de crue dans leur partie ne présentant pas un caractère torrentiel dû à la pente ou à un fort transport de matériaux solides.

#### **II.3.1.2. Principes de qualification de l'alea**

L'alea de référence prend en compte le plus fort événement historique connu ou, lorsqu'il lui est supérieur, le plus fort des événements résultant de scénarios de fréquence centennale.

Les axes préférentiels d'écoulement des eaux sont classés en alea très fort (C4).

Sont également classées en alea très fort les bandes de terrain hors axes préférentiels d'écoulement des eaux pouvant être affouillées ou déstabilisées par les événements successifs susceptibles de survenir pendant une durée de cent ans. Des distances de recul systématiques d'au minimum 5 m de large, sont appliquées de part et d'autre des axes préférentiels

d'écoulement, par tronçon de cours d'eau et par rive (principe de préservation du libre écoulement des eaux et de conservation d'un espace accessible sur les berges pour l'entretien des cours d'eau).

Pour les zones inondables hors lits mineurs des cours d'eau, plans d'eau et zones d'érosion, l'aléa est qualifié à partir des hauteurs d'eau et des vitesses d'écoulement, selon la grille proposée par le CCTP.

### Remarque

Le choix du CCTP 2016 v2 permet une qualification en aléa faible pour les faibles hauteurs d'eau et les faibles vitesses d'écoulement (tab. 5). Cette grille de qualification de l'aléa n'est pas compatible avec l'article R562-11-4 du Code de l'environnement qui stipule que :

*« I.-L'aléa de référence est qualifié et représenté de manière cartographique, selon au maximum quatre niveaux : "faible", "modéré", "fort" et "très fort", en fonction de la hauteur d'eau ainsi que de la dynamique liée à la combinaison de la vitesse d'écoulement de l'eau et de la vitesse de montée des eaux. »*

*Tableau 5: Critères hauteur – vitesse pour la qualification de l'aléa (CCTP 2016 v2 octobre 2016).*

Vitesses (m/s)	$V < 0,20$	$0,2 \leq V < 0,5$	$0,5 \leq V < 1$	$1 \leq V < 2$	$V > 2$
Hauteur (m)					
$H < 0,5$	Faible (C1)	Moyen (C2)	Fort (C3)	Très fort (C4)	Très fort (C4)
$0,5 \leq H < 1$	Moyen (C2)	Moyen (C2)	Fort (C3)	Très fort (C4)	Très fort (C4)
$1 \leq H < 2$	Fort (C3)	Fort (C3)	Très fort (C4)	Très fort (C4)	Très fort (C4)
$H \geq 2$	Très fort (C4)	Très fort (C4)	Très fort (C4)	Très fort (C4)	Très fort (C4)

Le choix du CCTP dit 2016 VF2b, qui prévoit la prise en compte de la dynamique de la crue, implique une qualification excluant l'aléa faible de crue rapide des rivières.

Pour tous les cours d'eau autres que le Rhône, l'Isère et le Drac, le CCTP prévoit de retenir une vitesse de montée des eaux rapide.

Il conviendra de considérer, en Isère :

- une vitesse de montée des eaux lente pour le fleuve Rhône
- une vitesse de montée des eaux moyenne pour les cours d'eau : Isère et Drac
- une vitesse de montée des eaux rapide pour tous les autres cours d'eau non torrentiels.

*Texte 1: Extrait du CCTP (caractérisation des aléas en Isère – VF2b).*

On peut noter que pour le ruisseau des Moulins, le temps de réponse pour un épisode pluvieux est

court et la vitesse de montée des eaux est rapide dans les zones exposées.

Les vitesses d'écoulement dans les zones de divagation pouvant être supérieures à 0,50 m/s, en particulier dans les principaux axes d'écoulement, on retiendra une vitesse d'écoulement rapide (cf. CCTP).

Vitesse d'écoulement / / Vitesse de montée des eaux	Lente	Moyenne	Rapide
Faible inférieure à 0,2 m/s	Se référer à la doctrine Rhône	Dynamique lente	Dynamique moyenne
Moyenne entre 0,2 m/s et 0,5 m/s	Se référer à la doctrine Rhône	Dynamique moyenne	Dynamique moyenne
Forte supérieure à 0,5 m/s	Se référer à la doctrine Rhône	Dynamique rapide	Dynamique rapide

Tableau 6: Détermination de la dynamique. Extrait du CCTP (Caractérisation des aléas en Isère – VF2b).

Compte tenu des critères du CCTP et des caractéristiques des cours d'eau concernés, on doit donc retenir une **dynamique rapide**.

Tableau 7: Détermination de l'aléa crue rapide des rivières.  
(d'après le CCTP Caractérisation des aléas en Isère – VF2b).

Dynamique	Moyenne		Rapide
Vitesse V (m/s) Hauteur (m)	V < 0,20	0,20 ≤ V < 0,50	V ≥ 0,50
H < 0,20	Modéré C2a	Modéré C2a	Modéré C2a
0,20 ≤ H < 0,50	Modéré C2b	Modéré C2b	Fort C3
0,50 ≤ H < 1,0	Modéré C2c	Modéré C2c	Fort C3
1,0 ≤ H < 2,0	Fort C3	Fort C3	Très fort C4
H ≥ 2,0	Très fort C4	Très fort C4	Très fort C4

Les indices a, b, c qui complètent l'identification des zones C2 (C2a, C2b, C2c) correspondent respectivement à des zones pour lesquelles les hauteurs d'eau sont inférieures à 0,20 m, comprises entre 0,2 et 0,50 m et comprises entre 0,50 m et 1,0 m respectivement.

### II.3.1.3. Prise en compte des ouvrages de protection hydrauliques

Il n'existe pas d'ouvrage de protection au sens strict pour les crues rapides des rivières. Aucun ouvrage ou aménagement n'a été pris en compte pour la qualification de l'aléa.

#### **II.3.1.4. Scénarios types sur le territoire**

L'aléa de crue rapide des rivières ne concerne que le Ruisseau des Moulins. La qualification de l'aléa proposé repose largement sur une étude hydraulique spécifique (Alp'Géorisques, 2025) qui intègre une crue centennale et l'insuffisance ou l'obstruction des ouvrages hydrauliques. Cette étude porte sur le village et la zone située en amont.

Les débordements sont essentiellement liés à l'insuffisante capacité du lit mineur (souvent réduit à un simple fossé) et des aménagements hydrauliques (buses, ponceaux).

Remarque. Le fossé, qui constitue formellement le ruisseau des Moulins en amont de la zone urbanisée a été identifié comme un axe de ruissellement. Ce choix est motivé par la très faible capacité de ce chenal et sa discontinuité.

#### **II.3.2. Les inondations en pied de versant**

##### **II.3.2.1. Définition du phénomène**

Submersion par accumulation et stagnation d'eau sans apport de matériaux solides dans une dépression du terrain ou à l'amont d'un obstacle, sans communication avec le réseau hydrographique. L'eau provient d'un ruissellement sur versant ou d'une remontée de nappe.

##### **II.3.2.2. Principes de qualification de l'aléa**

L'aléa de référence prend en compte le plus fort événement historique connu ou, lorsqu'il lui est plus fort, le plus fort des événements résultant de scénarios de fréquence centennale.

Les critères de qualification du niveau d'aléa sont présentés dans le tableau 8.

*Tableau 8: Qualification de l'aléa d'inondation en pied de versant.*

Aléa	Indice	Critère
Faible	Faible (l'1)	Hauteur de submersion inférieure à 0,5 m.
Moyen	Moyen (l'2)	Hauteur de submersion comprise entre 0,5 m et 1 m.
Fort	Fort (l'3)	Hauteur de submersion comprise entre 1 m et 2 m.
Très fort	Très fort (l'4)	Hauteur de submersion supérieure à 2 m.

##### **II.3.2.3. Scénarios types sur le territoire**

Quelques dépressions peuvent se remplir par les ruissellements suite à des pluies importantes mais aussi par des sources en fonction des circulations hydriques et de la mise en charge des nappes phréatiques.

Pour l'une d'entre elles, sur Fayolle, il s'agit d'une zone humide, à présent drainée et mise en culture.

Sur Gattaz-Fer, c'est le remblai de la voie SNCF qui pourrait venir barrer et retenir les écoulements potentiels venus du versant en l'absence d'ouvrage de franchissement de la voie ferrée ou dans le

cas d'une obstruction de celui-ci. En effet, une lame d'eau pourrait stagner dans les champs en arrière du remblai. La mairie n'a pas connaissance d'un passage busé ; en revanche, les nouveaux relevés LIDAR haute définition de l'IGN mis à notre disposition semblent montrer que le remblai est percé de part en part. Compte-tenu de la végétation et des friches, l'état de l'ouvrage n'a pas pu être vérifié.

Sur Ladrière et à proximité du terrain de foot, sur les Curtes, deux bassins de rétention ont été classés en inondation de pied de versant.

Enfin, sur les Rameaux, c'est l'ancienne carrière qui pourrait voir de l'eau stagner. Celle juste au sud sur Gramond accueille d'ailleurs un étang. A priori, un ancien tunnel relie les deux et permet à des écoulements de transiter du Sud vers le Nord.

### ***II.3.3. Les crues des ruisseaux torrentiels, des torrents et des rivières torrentielles***

#### ***II.3.3.1. Définition du phénomène***

Crue d'un cours d'eau à forte pente, à caractère brutal, qui s'accompagne fréquemment d'un important transport de matériaux solides (plus de 10 % du débit liquide), de forte érosion des berges et de divagations possibles du lit sur le cône torrentiel.

Cas également des parties de cours d'eau de pente moyenne dans la continuité des tronçons à forte pente lorsque le transport solide reste important et que les phénomènes d'érosion ou de divagations sont comparables à ceux des torrents.

#### ***II.3.3.2. Principes de qualification de l'aléa***

Parmi les scénarios à considérer, figurent notamment :

- des scénarios de durée différente (au moins 2 hors laves torrentielles, sauf justification)
- au niveau des confluences, des scénarios tenant compte des différentes possibilités de combinaisons significatives entre les crues des cours d'eau concernés.

L'affichage de l'aléa de crue des torrents et des ruisseaux torrentiels peut être justifié soit par une inondation par débordement du torrent accompagnée souvent d'affouillements dus aux fortes vitesses d'écoulement et de charriage, soit par une lave torrentielle (écoulement de masses boueuses, plus ou moins chargées en blocs de toutes tailles, comportant au moins autant de matériaux solides que d'eau), soit par une divagation du lit, soit par l'érosion ou la déstabilisation des berges. Plusieurs de ces phénomènes peuvent être présents simultanément et se combiner.

Les déstabilisations de versants par érosion en pied sont par contre affichées sous forme d'aléa de glissement de terrain.

La qualification de l'aléa tient également compte de l'effet de possibles embâcles de corps flottants et variations du niveau du fond du lit et de la topographie par dépôt localisé ou généralisé du transport solide au cours de l'événement de référence ou par évolution prévisible à long terme. Notamment, dans la partie inférieure du bassin torrentiel, le transport solide limité à du charriage de matériaux peut rester suffisamment important pour combler le lit mineur ou provoquer des divagations d'une forte proportion du débit avec réactivation d'anciens lits ou création d'un nouveau lit au cours d'une seule crue.

Il sera également tenu compte des évolutions prévisibles pendant les 100 ans à venir du profil en long et des instabilités dans le bassin versant.

Le rapport de présentation précise pour chaque zone d'affichage de l'aléa torrentiel lesquels des phénomènes cités dans les paragraphes précédents sont présents, leurs extensions et participations respectives à la qualification de l'aléa.

La qualification de l'aléa torrentiel tient compte par ailleurs :

- de la propension du bassin versant à fournir des matériaux transportables par apports exogènes (dégradation naturelle des roches ; phénomènes brusques de moyenne ou grande ampleur, tels que éboulements, glissements de terrain, etc.) ;
- du degré de correction active dans le haut bassin versant pouvant être considérée pérenne, tant au niveau du couvert végétal (génie biologique) qu'au niveau des ouvrages de stabilisation du profil en long tels que seuils, barrages, etc.(Génie civil) ;
- du degré de correction passive à l'aval pouvant être considérée pérenne, que ce soit par la création d'un lit artificiel limitant le risque de divagation ou d'érosion des berges ou sur le cône de déjection par la réalisation de plages de dépôts, ouvrages à flottants, etc., destinés à recueillir les matériaux divers en provenance de l'amont avant qu'ils ne puissent provoquer des dégâts.

Le rapport de présentation indique les dispositifs de corrections pris en compte dans la qualification de l'aléa et la manière dont ils l'ont été.

Les lits mineurs et chenaux de divagation habituels sont classés en aléa très fort (T4) jusqu'aux sommets des berges.

Lits mineurs et chenaux jusqu'au sommet des berges

Très fort – T4

Sont classées en aléa fort les bandes de terrain au-delà du sommet de berge du lit mineur susceptible d'être concernée par le recul des berges par érosion pendant une durée de cent ans. Les distances de recul par érosion prises en compte par tronçon et par rive sont précisées et motivées dans le rapport de présentation.

Berges susceptibles d'être concernées par l'érosion

Fort – T3

En dehors de ces zones, la qualification des niveaux d'aléas est basée sur un croisement entre niveau d'intensité et probabilité d'atteinte, qu'il convient donc d'abord de définir.

Le niveau d'intensité est défini sur la base du tableau ci-après, en tenant compte que l'intensité doit être considérée forte dès lors qu'un des critères correspondant à l'intensité moyenne est dépassé ou n'est pas respecté :

Critère d'intensité	Niveaux d'intensité retenus			
	Fort	Moyen	Faible	
Ordre de grandeur des paramètres hydrauliques	La brutalité des débordements ne rend pas possible un déplacement hors de la zone exposée ou jusqu'à une zone refuge. ou La hauteur d'écoulement ou d'engravement dépasse 1 m. ou Les affouillements verticaux ont une profondeur supérieure à 1 m. ou La taille des plus gros sédiments transportés excède 50 cm.	La brutalité des débordements rend pas possible un déplacement hors de la zone exposée ou jusqu'à une zone refuge. et La hauteur d'écoulement ou d'engravement reste inférieure à 1 m. et Les affouillements verticaux ont une profondeur qui ne dépasse pas 1 m. et La taille des plus gros sédiments transportés n'atteint pas 50 cm.	Les phénomènes sont progressifs et laissent la possibilité d'anticiper pour quitter la zone menacée ou rejoindre une zone refuge et La hauteur d'écoulement ou d'engravement reste inférieure à 0,5 m. et Les affouillements verticaux ont une profondeur qui ne dépasse pas 0,5 m. et La taille des plus gros sédiments transportés n'atteint pas 10 cm.	
	Les risques d'impact par des flottants de grande taille sont importants	Les risques d'impact par des flottants de grande taille sont modérés.	Les flottants sont de petite taille et ne peuvent pas endommager une façade de maison.	
	La parcelle peut être atteinte par des laves torrentielles, soit dans les zones de transit soit dans les zones de dépôt épais et pouvant contenir des blocs de plus de 50 cm.	La parcelle est située en dehors des zones de transit des laves torrentielles mais peut être atteinte par des dépôts fluides de moins de 1 m d'épaisseur et sans élément transporté de plus de 50 cm.	La parcelle ne peut pas être atteinte par des laves torrentielles.	
Effets prévisibles sur les enjeux	Espaces naturels et agricoles	Des phénomènes d'engravement ou d'érosion de grande ampleur sont prévisibles à cause des divagations du lit du torrent. Ils conduisent à de profonds remaniements des terrains exposés.	Des phénomènes d'engravement ou d'érosion sur les parcelles exposées, mais leur ampleur reste limitée.	Les écoulements prévisibles sont de faible hauteur. Les dépôts peuvent être boueux mais sans matériaux de plus de 10 cm. Les affouillements prévisibles sont faibles.

Critère d'intensité	Niveaux d'intensité retenus		
	Fort	Moyen	Faible
Bâtiments	<p>Les contraintes dynamiques imposées par l'écoulement et les matériaux charriés peuvent détruire les bâtiments exposés.</p> <p>La ruine des constructions peut notamment intervenir sur les façades ou par sapement des fondations (les angles des bâtiments étant particulièrement menacés d'affouillement en raison des survitesses induites par la concentration des écoulements).</p>	<p>Les contraintes dynamiques imposées par l'écoulement et les matériaux charriés peuvent endommager gravement les façades non renforcées mais sont insuffisants pour endommager les façades renforcées.</p> <p>Les affouillements prévisibles ne sont pas assez profonds pour entraîner la ruine des constructions normalement fondées.</p>	<p>Les contraintes dynamiques imposées par l'écoulement sont modérées et ne peuvent pas endommager des façades usuelles même non renforcées.</p> <p>Les affouillements prévisibles sont faibles et ne peuvent pas menacer les fondations des bâtiments.</p>
Infrastructures et ouvrages	<p>Les ponts peuvent être engravés, submergés ou emportés. Les routes ou les équipements (pylônes, captages, etc.) faisant obstacle aux divagations du torrent peuvent être détruites ou ensevelies par les dépôts.</p> <p>Les voies de communication sont impraticables du fait de la perte du tracé. De longs travaux de déblaiement et remise en service sont nécessaires.</p>	<p>Les dégâts aux infrastructures, aux ouvrages et aux équipements (pylône, captage, etc.) restent modérés et leur remise en service peut être rapide.</p>	<p>Les routes peuvent être submergées mais sans endommagement et avec possibilité de remise en service rapide.</p>

Tableau 9: Relation entre niveau d'intensité et critère d'intensité

À l'intérieur des zones d'intensité faible, seront distinguées par grandes plages homogènes les sous-zones où la hauteur d'écoulement ou d'engravement reste inférieure à 20 cm et celles où la hauteur d'écoulement ou d'engravement reste comprise entre 20 cm et 50 cm.

La probabilité d'atteinte est définie de la manière suivante :

Probabilité d'atteinte	Signification
<b>Forte</b>	Compte tenu de sa situation, la parcelle est atteinte presque à chaque fois que survient l'événement de référence, ou plus souvent.
<b>Moyenne</b>	La parcelle bénéficie d'une situation moins défavorable que ci-dessus vis-à-vis des débordements prévisibles, ce qui la conduit à être nettement moins souvent affectée.
<b>Faible</b>	La submersion de la parcelle reste possible pour au moins l'un des scénarios de référence, mais nécessite la concomitance de plusieurs facteurs aggravants.

La qualification du niveau d'aléa est ensuite faite sur la base du tableau suivant :

Aléa de référence		Intensité		
		Faible	Moyenne	Fort
Probabilité d'atteinte	Faible	Faible – T1a	Moyen – T2b	Fort – T3b
	Moyenne	Faible – T1b	Moyen – T2c	Fort – T3c
	Fort	Moyen – T2a	Fort – T3a	Fort – T3d

### ***II.3.3.3. Cas de l'existence d'ouvrages jouant un rôle de protection contre les crues torrentielles***

Il peut s'agir de digues longitudinales, d'ouvrages de correction torrentielle active, de plages de dépôt, etc.

Aucun ouvrage de ce type ne se trouve sur le territoire de la commune. La petite plage de dépôts et le dégrilleur au débouché de la combe de l'Ytras sur le ruisseau du Saut de l'Ane, juste avant le busage, ne peut être pris en compte pour un phénomène centennal.

### ***II.3.3.4. Scénarios types sur le territoire***

Tous les ruisseaux de Saint-Alban-de-Roche, à l'exception du ruisseau des Moulins, sont rattachés aux phénomènes de crues torrentielles. Ces cours d'eau drainent un territoire vallonné pouvant être copieusement arrosé par des intempéries s'étalant sur plusieurs jours et par des pluies orageuses de plus courte durée, mais de forte intensité.

Sur ce type de bassin versant, les temps de concentration sont généralement courts. En effet, les distances parcourues par les écoulements pour rejoindre les lits mineurs sont plutôt faibles, ce qui garantit des apports d'eau rapides vers le réseau hydrographique et entraîne des réponses aux intempéries quasiment instantanées. Ces cours d'eau peuvent donc voir leur débit varier rapidement en réagissant presque en temps réel aux fortes précipitations. Au-delà d'un certain seuil de pluie admissible, ils peuvent ainsi connaître des élévations soudaines de leur niveau, suivies de décrues tout aussi rapides en fin de période pluvieuse (phénomène de crue éclair).

Certains tronçons hydrographiques empruntent des combes encaissées dont les versants sont exposés aux glissements de terrain. Ils disposent ainsi d'importantes réserves de matériaux

mobilisables. En période de crue, ils peuvent donc présenter un débit mixte liquide / solide dans des proportions variables. Du fait du caractère boisé des combes, source de matériaux flottants mobilisables, un fort risque d'embâcle est également à considérer.

Quelques étangs sont aménagés sur le tracé des cours d'eau. Si en général ils ont tendance à freiner les écoulements, voire écrêter les crues, ils sont aussi exposés à des ruptures de digues lors des épisodes les plus intenses, ce qui augmenterait les flux et les charriages potentiels.

Une expertise hydraulique sur Bourgoin-Jallieu a été réalisée en 2012 par la société HTV. Il s'agit d'un diagnostic complet des cours d'eau avec des estimations de débits de crue par modèle pluie-débit sur une dizaine de bassins versants. Le tableau suivant résume leurs caractéristiques hydrologiques et le Revollay est mentionné tout en bas de la liste.

Bassin versant	S	LH	Tc	I	Q <sub>10</sub>	Q <sub>100</sub>
Ruisseau de Charbonnière (amont Mozas)	379.74	4952	105	23	2.48	8.59
Ruisseau de la Combe de la Casse (bas de la combe)	67.20	1327	25	64	1.24	4.35
Ruisseau du Loup (confluence Loudon)	105.80	2271	42	51	1.48	5.09
Combe de Rosière (bas de la combe)	24.52	1087	15	81	0.57	2.08
Loudon (amont A43)	714.57	6805	173	26	2.90	10.06
Combe Radix (amont voie ferrée)	53.36	1445	28	61	0.96	3.34
Ruisseau du Bois de la Serve	5.60	500	5	136	0.19	0.72
Le Pelud (amont RD312)	91.69	1795	24	66	1.74	6.14
Ruisseau de la Maladière (amont RD312)	93.91	2451	30	59	1.60	5.55
Le Jensoul (amont RD312)	245.50	2640	41	51	3.52	12.10
Le Revollay	85.78	1536	22	69	1.68	5.94

Avec : S superficie en ha, LH longueur hydraulique en m, Tc temps de concentration en minute, I intensité de la pluie critique, Q<sub>10</sub> débit décennal en m<sup>3</sup>/s et Q<sub>100</sub> débit centennal en m<sup>3</sup>/s.

Figure 10 : Caractéristiques hydrologiques des cours d'eau principaux sur Bourgoin-Jallieu (d'après HTV, 2012)

### II.3.4. Le ruissellement sur versant et le ravinement

#### II.3.4.1. Définition du phénomène

Il s'agit de divagations des eaux météoriques en dehors du réseau hydrographique, suite à de fortes précipitations.

Ce phénomène peut générer l'apparition d'érosions localisées provoquées par ces écoulements superficiels, nommées ravinements.

#### II.3.4.2. Principes de qualification de l'aléa

L'aléa de référence prend en compte le plus fort événement historique connu ou, lorsqu'il lui est plus fort, le plus fort des événements résultant de scénarios de fréquence centennale.

La qualification de l'aléa ruissellement sur versant est faite en tenant compte du transport solide associé et de son influence sur différents facteurs (hauteurs atteintes par les eaux, trajectoires des écoulements, pouvoir d'érosion, etc.).

**Les axes de concentration de l'écoulement (talweds des combes en zones naturelles, chemins et voiries en zones anthropiques) sont classés en aléa très fort V4**, au titre du maintien du libre écoulement des eaux, par similitude avec les lits mineurs des cours d'eau dont ils jouent le rôle lors des phénomènes pluvieux.

Hors des axes de concentration de l'écoulement, les critères de qualification du niveau d'aléa sont les suivants :

Axes de concentration de l'écoulement	Très fort – V4	
Voiries, talweds, ruissellements concentrés	Très fort – V4	Fort – V3
Débouchés d'axes de concentration et zones de concentration peu marquées	Moyen – V2	
Ruisseau généralisé, en nappe, de faible hauteur	Faible – V1	
Ruisseau généralisé, en nappe, de très faible hauteur	Très faible – V1a	

Grille de qualification avec modélisation :

		Vitesse d'écoulement en m/s		
		0,2 à 0,5	0,5 à 1	> 1
Hauteur de submersion en mètres	0 à 0,2	Très faible V1a	Très faible V1a	Très faible V1a
	0,2 à 0,5	Faible V1	Moyen V2a	Moyen V2a
	0,5 à 1	Moyen V2b	Fort V3	Fort V3
	> 1	Fort V3	Très fort V4	Très fort V4

À défaut de modélisation hydraulique du ruissellement, les hauteurs et les vitesses sont estimées notamment en utilisant les connaissances issues des phénomènes historiques. Dans ce cas, la vitesse de montée et la durée du phénomène peuvent être des critères complémentaires aidant à définir le choix entre deux classes d'aléa au vu des incertitudes sur les valeurs de hauteur et de vitesses.

Le niveau faible de l'aléa de ruissellement sur versant (V1) peut concerner des parties importantes de territoire sans urbanisation et sans enjeu d'urbanisation future, du seul fait d'une topographie propice au phénomène. L'aléa est considéré comme étant généralisé, car la vérification de sa présence en tout point peut être difficile pour des raisons d'étendue, d'accessibilité du territoire à expertiser et de complexité des écoulements, par ailleurs facilement évolutifs dans le temps du fait de l'érosion ou des interventions humaines.

### II.3.4.3. Scénarios types sur le territoire

De nombreuses zones sensibles aux ruissellements ont été identifiées sur la commune. La topographie vallonnée et l'imperméabilité relative des terrains sont favorables à la formation d'écoulements d'intensité variable.

Ce type de phénomène est généralement plus marqué sur les terrains cultivés qui sont dévégétalisés une grande partie de l'année. Des débits conséquents peuvent être produits par ce type de terrain, même au niveau de très petits bassins versants. L'absence de végétation est ainsi un facteur aggravant dans la dynamique des ruissellements. Elle tend à favoriser les écoulements en accélérant les processus d'érosion des sols, alors qu'un tapis végétal joue un rôle de rétention des eaux et de protection. En zone agricole, le risque de ruissellement est plus marqué entre deux récoltes, lorsque le terrain est labouré ou après l'ensemencement, lorsque les plants n'ont pas encore germé ou ne sont pas suffisamment enracinés. Les types de plantations influent également fortement sur l'intensité des écoulements. Certaines cultures tels que le maïs et le tournesol, caractérisés par des espacements de plants importants, sont ainsi particulièrement sensibles au phénomène en toutes périodes.

La mise à nu des terrains n'est pas l'unique responsable des phénomènes de ruissellements. Ce type de phénomène peut se manifester quel que soit le type d'occupation des sols, dès que des conditions météorologiques exceptionnelles se mettent en place (intempéries prolongées, forte pluviométrie, etc.). Durant ces périodes particulières, tout terrain (y compris ceux végétalisés) peut être confronté au problème dès lors qu'il est détrempe et saturé, ou inversement trop imperméabilisé suite à une période de sécheresse, au point de ne plus pouvoir assurer sa capacité de rétention d'eau. Dans ces cas extrêmes, les ruissellements peuvent être également à l'origine de glissements de terrain, lorsqu'en saturant ou en ravinant le sol, ils en affaiblissent ses caractéristiques mécaniques.

D'autre part, les zones urbanisées, du fait de leur imperméabilité, génèrent également d'importantes quantités d'eau de ruissellement, qui, lorsqu'elles ne sont pas correctement traitées, accentuent fortement l'intensité du phénomène, et au final font augmenter les débits des cours d'eau et des combes. Des phénomènes de ruissellement pluvial urbain peuvent ainsi s'ajouter aux écoulements naturels des terrains et conduire à des situations hydrauliques très inattendues.

Les cheminements des écoulements sur chaussée sont établis en tenant compte des points bas du terrain et des passages que peut emprunter l'eau, sans tenir compte des éventuels réseaux souterrains présents censés évacuer l'eau (aménagement et gestion pluviale urbaine). Précisons que même s'ils étaient pris en compte par la carte des aléas, ces derniers sont généralement dimensionnés pour des événements très inférieurs à celui retenu par la carte des aléas (événement trentennal pour les réseaux contre centennal pour la carte des aléas). De fait, face à l'événement de référence considéré par la carte des aléas, ils peuvent être rapidement saturés, donc rendus inopérants.

Les ruissellements se concentrent souvent dans des combes ou sur des chemins où ils peuvent entraîner d'importants phénomènes de ravinement. A la différence du réseau hydrographique, ces axes d'écoulements concentrés sont souvent dépourvus d'exutoire, ce qui entraîne ensuite des divagations à l'aval, suivies d'engravements (dépôts de sables et graviers, voire de galets dans les cas extrêmes) lorsque la pente s'atténue, puis d'écoulements boueux. En pied de versant, de l'eau peut ainsi parfois divaguer sur des superficies importantes et de petits cônes de déjections peuvent même se former, lorsque l'érosion est très intense à l'amont.

Des combes à fond plat et des talweds peu marqués peuvent également favoriser la formation de ruissellements de faible importance, voire diffus, sur des largeurs importantes (écoulements non concentrés). Ce type d'écoulements peut apparaître en tout point du territoire, dès que des points bas se dessinent. On en rencontre ainsi fréquemment sur les versants. Enfin, les sommets de combes en forme d'entonnoir sont souvent concernées par de tels écoulements. L'eau converge alors de façon diffuse à leur niveau avant de se concentrer dans les combes.

### **II.3.5. Les glissements de terrain**

#### **II.3.5.1. Définition du phénomène**

Mouvement d'une masse de terrain d'épaisseur variable le long d'une surface de rupture. L'ampleur du mouvement, sa vitesse et le volume de matériaux mobilisés sont éminemment variables : glissement affectant un versant sur plusieurs mètres (voire plusieurs dizaines de mètres) d'épaisseur, coulée boueuse, fluage d'une pellicule superficielle, etc.

#### **II.3.5.2. Principes de qualification de l'aléa**

L'aléa de référence prend en compte le plus fort événement historique connu dans le site ou dans un secteur similaire (sur les plans géologique, géomorphologique, hydrogéologique et structural) ou, lorsqu'il lui est plus fort, le plus fort des événements potentiels résultant de scénarios jugés possibles au cours des cent prochaines années.

L'aléa glissement de terrain est défini en analysant et décrivant notamment les éléments suivants et en précisant l'origine de leur connaissance :

- géologie ;
- pente du terrain ;
- dénivellation de la zone concernée ;
- présence plus ou moins importante d'indices de mouvements (niches d'arrachement, fissures, bourrelets, ondulations) ;
- présence de circulations d'eau souterraines ou résurgentes ;
- type (glissement plan lent ou rapide, glissement profond circulaire ou complexe, coulées de boues, solifluxion, etc.) et caractéristiques (ordres de grandeur de superficie d'extension, de volume, de vitesse, etc.) des phénomènes de glissement jugés possibles au vu des éléments ci-dessus.

Les secteurs d'aléa où le facteur déclenchant ne peut être que d'origine anthropique, c'est-à-dire suite à des travaux (par exemple surcharge en tête d'un talus ou d'un versant déjà instable, décharge en pied supprimant une butée stabilisatrice, mauvaise gestion des eaux), sont identifiés en tant que zones de glissement potentiel et classés en aléa faible (G0).

Il est rappelé que l'absence d'indice de mouvement de terrain décelé n'est pas une justification de l'absence d'aléa mouvement de terrain.

Compte tenu de l'objet des zones hors aléa en amont de zones de départ où des travaux pourraient aggraver la probabilité d'occurrence, il n'y a pas lieu d'y distinguer de niveaux d'aléa.

Dans les autres cas, le niveau d'aléa est qualifié à partir de la détermination de la probabilité d'occurrence et de l'intensité.

Les critères d'évaluation de la **probabilité d'occurrence** sont présentés dans le tableau 10.

*Tableau 10: Qualification de l'aléa de glissement de terrain : probabilité d'occurrence.*

Probabilité d'occurrence	Description
Forte (go3)	Glissement actif avec traces de mouvements récents, ou Glissement ancien, ou Glissement potentiel (sans indice), avec facteur hydrologique aggravant reconnu, en situation équivalente à celle d'un glissement constaté, avec une pente supérieure à celle de ce glissement ou à la pente limite de déclenchement dans le même contexte, estimée par le chargé d'étude en fonction de son expérience.
Moyenne (go2)	Glissement potentiel (sans indice) avec absence de facteur hydrologique aggravant reconnu, en situation équivalente à celle d'un glissement constaté, avec une pente supérieure à celle de ce glissement ou à la pente limite de déclenchement dans le même contexte, estimée par le chargé d'étude en fonction de son expérience, ou Glissement potentiel (sans indice), avec facteur hydrologique aggravant reconnu, en situation équivalente à celle d'un glissement constaté, avec une pente légèrement inférieure à celle de ce glissement ou à la pente limite de déclenchement dans le même contexte, estimée par le chargé d'étude en fonction de son expérience.
Faible (go1)	Glissement potentiel (sans indice), sans facteur hydrologique aggravant reconnu, en situation équivalente à celle d'un glissement constaté, avec une pente légèrement inférieure à celle de ce glissement ou à la pente limite de déclenchement dans le même contexte, estimée par le chargé d'étude en fonction de son expérience.

La probabilité d'occurrence est considérée de même classe pour les zones de départ, d'arrivée et les auréoles de sécurité (zones déstabilisées en périphérie à court et moyen terme).

Les critères d'évaluation de l'**intensité** sont présentés dans le tableau

*Tableau 11: Qualification de l'aléa de glissement de terrain : intensité.*

Faible (gi1)	Modérée (gi2)	Élevée (gi3)	Très élevée (gi4)
Dommages limités, non structurels, sur un bâti standard	Dommages structurels au bâti standard. Pas de dommages au bâti adapté à l'aléa	Destruction du bâti standard. Dommages structurels au bâti adapté à l'aléa moyen.	Destruction du bâti adapté à l'aléa moyen (phénomènes de grande ampleur).

Les zones de départ et d'extension des coulées boueuses sont classées en considérant l'intensité élevée ou très élevée.

La qualification de l'aléa en quatre niveaux est obtenue par application du tableau suivant :

Probabilité d'occurrence	Intensité	Faible (gi1)	Modérée (gi2)	Élevée (gi3)	Très élevée (gi4)
Faible (go1)	Faible (G1)	Moyen (G2c)	Fort (G3c)	Très fort (G4)	
Moyenne (go2)	Moyen (G2a)	Fort (G3a)	Fort (G3d)	Très fort (G4)	
Forte (go3)	Moyen (G2b)	Fort (G3b)	Très fort (G4)	Très fort (G4)	

### II.3.5.3. Scénarios types sur le territoire

Les terrains de la région présentent une certaine nature argileuse, variable selon les formations géologiques en place (placages morainiques, grosses lentilles argileuses au sein de la molasse, surface altérée de la molasse sableuse). D'une façon générale, la présence d'argile en plus ou moins grande proportion est un élément défavorable pour la stabilité des pentes, compte-tenu de ses mauvaises propriétés géo-mécaniques. Ce matériau plastique présente un faible angle de frottement interne qui limite la résistance du sol face à la force de gravité. Lorsque la pente du terrain dépasse cet angle, les risques de déstabilisation s'aggravent rapidement. À pente égale, un terrain s'avérera plus ou moins exposé aux glissements de terrain selon sa teneur en argile.

Les glissements de terrain se produisent généralement à la suite d'épisodes pluvieux intenses ou à proximité de sources. La présence d'eau est un facteur défavorable, que ce soit par écoulements de surface ou par circulations d'eau dans le sol et le sous-sol (hydrogéologie). Il joue un rôle moteur et déclencheur dans le mécanisme des glissements de terrain. Il intervient en saturant les terrains, en agissant sur les pressions interstitielles, en lubrifiant entre elles des couches de terrain de nature différente, en provoquant des coulées boueuses, etc.

L'intensité des phénomènes attendus dépend essentiellement de l'épaisseur des terrains mobilisables et de la configuration des versants (pente et dénivellation). Elle est estimée en identifiant tout indice permettant de juger de la profondeur possible des mouvements de terrain (prise en compte si possible de la profondeur du toit du substratum molassique, interprétation des déformations de terrains tels que les décrochements, les arrachements, l'amplitude des moutonnements, etc.) et en cherchant à évaluer l'extension possible des phénomènes.

Les phénomènes observés sur la commune, et ceux existant par ailleurs dans la région, montrent que les profondeurs de glissement peuvent être comprises entre quelques décimètres (phénomènes touchant le toit altéré du substratum lorsque celui-ci est subaffleurant) et plusieurs mètres au maximum.

Des glissements de talus, d'étendue beaucoup plus restreinte sont également possibles. Ils ne sont pas forcément affichés, mais sont alors englobés dans un zonage qualifiant la nature potentielle instable des terrains environnants.

### **III. Qualification des aléas sur la commune**

On se reportera utilement à la carte informative présentée en Annexe 4 pour la localisation des phénomènes historiques et des ouvrages de protection, ainsi que pour l'identification des toponymes utilisés dans ce rapport.

#### **III.1. L'aléa crues rapides des rivières**

##### **III.1.1. Historique**

Des crues rapides des rivières ont déjà touché la commune de Saint-Alban-de-Roche. Quelques-unes sont rapportées dans le tableau ci-dessous (liste non exhaustive).

Numéro de localisation	Phénomène	Date	Description	Sources
HC1	Crue rapide des rivières	À plusieurs reprises	Débordements du ruisseau des Moulins au niveau d'un coude à l'amont du stade de foot.	AGR (2012)
HC2	Crue rapide des rivières	À plusieurs reprises	Débordements du ruisseau des Moulins en rive gauche juste avant le cimetière (maisons inondées). Le lit du ruisseau est légèrement perché à cet endroit et les berges particulièrement basses de ce côté.	Mairie
HC3	Crue rapide des rivières	2019	Dans le prolongement d'une combe, une villa est atteinte par les débordements du ruisseau des Moulins légèrement perché et dont la section d'écoulement est insuffisante pour absorber un débit de crue.	Mairie

##### **III.1.2. Observations de terrain**

Numéro de localisation	Nature	Observations
OC1	Ruisseau des Moulins	Le busage juste à l'amont du stade est très insuffisant pour recevoir et contenir le débit d'une crue ne serait-ce que décennale. (Figure 18, Figure 19).
OC2	Ruisseau des Moulins	Au droit du cimetière, le mur en rive droite empêche tout débordement. En revanche, en rive gauche, certaines habitations sont à nouveau installées légèrement en contrebas (lit perché) et peuvent alors être atteintes par des débordements lors d'une crue importante (Figure 20).
OC3	Ruisseau des Moulins	Peu après l'ouvrage de surverse, le ruisseau encore perché à cet endroit, passe au travers d'une grille puis s'engage juste avant l'école dans un busage qui traverse le bourg historique (Figure 21). Vu le dimensionnement de la grille et le possible manque d'entretien aux abords du lit, le risque d'embâcle est très plausible.

Numéro de localisation	Nature	Observations
OC4	Ruisseau des Moulins	Après la traversée souterraine du bourg, le ruisseau réapparaît sous une maison d'habitation avec une section contrainte (Figure 22). En cas de crue, le ruisseau engendre des débordements dans le jardin et la combe en aval.
OC5	Ruisseau des Moulins	Juste avant de rejoindre l'Isle-d'Abeau où se trouve une zone d'expansion de crue, le ruisseau jouxte des maisons qui peuvent être impactées par une lame d'eau débordante (Figure 23).

### III.1.3. Aménagements et ouvrages

Aucun véritable aménagement ou ouvrage de protection contre les phénomènes de crues rapides des rivières n'existe sur la commune de Saint-Alban-de-Roche.

Toutefois, le ruisseau des Moulins comporte des aménagements hydrauliques (ouvrage de régulation de débit avec surverse) et présente une configuration topographique spécifique sur certains tronçons du fait de son caractère anthropique (lit en position topographique haute).

### III.1.4. L'aléa

Le lit mineur du ruisseau des Moulins à l'aval du terrain de football et des affluents venant du Rousset et de Verpillier sont classés en **aléa très fort (C4)** de crue des rivières. La zone d'aléa très fort intègre une bande de 10 mètres de part et d'autre de l'axe d'écoulement, soit 20 mètres au total, conformément à la doctrine départementale,

Cette représentation permet de souligner l'activité hydraulique qui peut se manifester sur les berges, en mettant en avant le risque d'érosion. Elle permet également de maintenir des bandes de libre accès le long des cours d'eau qui serviront, entre autres, aux éventuelles interventions d'entretien hydraulique.

Des débordements se produisent en amont de la zone urbanisée (Rousset) et à hauteur du terrain de football du fait de la très faible capacité du lit et des aménagements hydrauliques insuffisants (buse). Les zones concernées sont classées en aléa moyen (C2) de crue des rivières avec des hauteurs d'eau variables selon le contexte topographique (C2a, b, c).

Dans la zone urbanisée, les écoulements se concentrent progressivement sur la voirie (Chemin du Rousset notamment), Ces axes de concentrations sont classées en **aléa fort (C3)** de crue des rivières du fait des vitesses d'écoulement relativement élevées et, ponctuellement de hauteurs d'eau significatives. Cet aléa concerne pour l'essentiel la voirie et ses abords immédiats (trottoirs) dans la traversée du village de Saint-Alban.

Les autres zones de débordement du ruisseau des Moulins (aval du bourg) sont exposées à un aléa fort(C3) ou moyen (C2) de crue des rivières.

## **III.2. L'aléa inondation en pied de versant**

### **III.2.1. Historique**

La commune de Saint-Alban-de-Roche a déjà connu des inondations de pied de versant, plutôt de faible ampleur et sans qu'une date précise ne nous ait été relatée. On se référera aux observations de terrain (paragraphe suivant) pour de plus amples détails.

### **III.2.2. Observations de terrain**

Quelques inondations de pied de versant sont rapportées dans le tableau ci-dessous (liste non exhaustive).

Numéro de localisation	Nature	Observations
OI'1	Inondation de la dépression	A Fayolle, dans l'amont du bassin versant du ruisseau des Moulins, une zone humide recueille divers ruissellements (Figure 13).
OI'2	Inondation de la dépression	Sur Gattaz-Fer, un creux topographique formé par le remblai SNCF pourrait voir s'accumuler une certaine hauteur d'eau dans le cas d'une obstruction de l'ouvrage de franchissement.
OI'3	Inondation de la dépression	Sur les Rameaux, en limite de la Grive, l'ancienne carrière peut présenter un aspect marécageux avec une lame d'eau qui a tendance à stagner (Figure 15).
OI'4	Inondation de la dépression	En limite de Bourgoin-Jallieu, une dépression triangulaire, encadrée par le remblai de la route de Lyon au nord et la montée de la Ladrière au sud, peut présenter une certaine lame d'eau (Figure 16). Les maisons qui se trouvent dans la continuité, plus basses que la voirie peuvent être impactées.

### **III.2.3. Aménagements et ouvrages**

Aucun aménagement ou ouvrage de protection contre les phénomènes d'inondation en pied de versant n'existe sur la commune de Saint-Alban-de-Roche.

### **III.2.4. L'aléa**

La plus vaste des dépressions fermées, une zone humide en position de plateau sur Fayolle, est classée en **aléa faible (I'1)** d'inondation de pied de versant.

La cuvette formée par le remblai SNCF est classée en **aléa moyen (I'2)** d'inondation de pied de versant, pour la hauteur d'eau potentiellement atteinte dans le cas d'une obstruction de l'ouvrage.

Le bassin de rétention du lotissement des Curtes est affecté d'un **aléa fort (I'3)** d'inondation de pied de versant. Autour, une zone en dépression, en limite du terrain de football, peut voir subsister une faible hauteur d'eau (**aléa I'1 seulement**).

Les dépressions laissées par les anciennes carrières à l'ouest et au sud de la Grive sont en général classées en **aléa faible (I'1)** d'inondation de pied de versant.

### **III.3. L'aléa crue torrentielle**

#### **III.3.1. Historique**

Aucun évènement n'a été identifié pour les Ruisseaux du Loup et du Saut de l'Ane, potentiellement affecté par des crues torrentielles.

#### **III.3.2. Observations de terrain**

Numéro de localisation	Nature	Observations
OT1	Ruisseau du Loup	<p>Le ruisseau du Loup draine un bassin versant sans véritable enjeu dans un secteur boisé.</p> <p>Les débordements et divagations sont relativement contenus en fond de vallon (Figure 17).</p>
OT2	Ruisseau du Saut de l'Ane	<p>Un décanteur est situé au débouché de la combe étroite de l'Ytras. Ce sont en réalité deux petits bassins successifs, équipés chacun d'une grille. Lors d'épisodes orageux, le ruisseau a tendance à submerger la buse amont (Figure 24). Les divers flottants et matériaux charriés obstruent les grilles et les débordements gagnent l'avenue des Noyers dont ils érodent les accotements jusqu'à venir engraver la route de Lyon en limite avec Bourgoin-Jallieu (Figure 25, Figure 26, Figure 27, Figure 28).</p>

#### **III.3.3. Aménagements et ouvrages**

Aucun véritable aménagement ou ouvrage de protection contre les phénomènes de crues des ruisseaux torrentiels n'existe sur la commune de Saint-Alban-de-Roche.

#### **III.3.4. L'aléa**

Les lits mineurs des cours d'eau sont tous classés en **aléa très fort (T4)** de crue torrentielle, élargi selon des bandes de 10 mètres par rapport à l'axe d'écoulement, soit 20 mètres au total, pour leur caractère brutal, leur capacité de transport solide et les phénomènes de divagation.

Cette représentation permet de souligner la forte activité hydraulique qui peut se manifester sur les berges, en mettant en avant le risque d'érosion. Elle permet également de maintenir des bandes de libre accès le long des cours d'eau qui serviront, entre autres, aux éventuelles interventions d'entretien hydraulique.

Ne disposant pas d'étude hydrologique qui modélise réellement les écoulements d'eau, les probabilités d'atteinte et l'intensité sont donc estimées au regard de la morphologie des cours d'eau.

Les débordements potentiels du ruisseau du Loup sont classés en **aléa moyen (T2c)** de crue torrentielle. Après le petit bassin et le dégrilleur situés sur le ruisseau du Saut de l'Âne (aux confins de Domarin), les débordements sont également classés en **aléa moyen (T2c)**. Les secteurs bâties dont la probabilité d'atteinte et l'intensité des débordements prévisibles sont moindres, ont été classés en **aléa faible (T1b)**.

## **III.4. L'aléa ruissellement sur versant et ravinement**

### **III.4.1. Historique**

Des phénomènes de ruissellement se manifestent régulièrement en période très pluvieuse. Certains sont rapportés dans le tableau ci-dessous.

Numéro de localisation	Phénomène	Date	Description	Sources
HV1	Ruissellement, ravinement	Régulier	Ruissellement issu du champ qui rejoint le bien nommé Chemin des Sables.	Mairie
HV2	Ruissellement, ravinement	Récent	Suite à l'ouverture d'un mur pour réaliser un accès voiture, du ruissellement provenant de la voirie a atteint une propriété (Figure 37).	Mairie
HV3	Ruissellement, ravinement	Régulier	Ruissellements issus de la voirie et du fossé de dérivation provenant de Four. Des maisons peuvent être impactées (Figure 38, Figure 39).	Mairie
HV4	Ruissellement, ravinement	Régulier	Le ruissellement issu des champs impacte des propriétés situées dans la continuité des axes d'écoulement (Figure 40).	

### **III.4.2. Observations de terrain**

Numéro de localisation	Nature	Observations
OV1 à OV5	Nombreuses combes affluentes du réseau hydrographique	Plusieurs combes ou plutôt concavités drainant les versants de la commune alimentent les cours d'eau secondaires. Ces axes hydrauliques collectent puis concentrent les ruissellements produits par les versants. Des phénomènes de ravinement peuvent apparaître à leur niveau sous l'effet du débit et des vitesses d'écoulements. Les matériaux ravinés peuvent être transportés jusqu'aux cours d'eau qui peuvent ensuite les reprendre à leur compte. Ces derniers peuvent ainsi être approvisionnés en transport solide, en plus de celui qu'ils peuvent puiser au niveau de leur propre lit mineur (Figure 41, Figure 42).

Numéro de localisation	Nature	Observations
OV6 à OV8	Écoulements sur chemins et chaussées	<p>Plusieurs routes et chemins peuvent collecter et drainer des ruissellements en remplissant le même rôle que les combes. Ces axes hydrauliques reçoivent généralement des écoulements mixtes naturels / urbains. La part urbaine issue des surfaces imperméabilisées peut même prendre le dessus face à celle d'origine naturelle. Les deux ne peuvent toutefois pas être dissociés et le phénomène est pris en compte par la carte des aléas dès lors que même une faible partie des écoulements peut être d'origine naturelle (Figure 43, Figure 44, Figure 45).</p> <p>À l'inverse, les écoulements d'origine strictement urbaine (phénomène dit pluvial-urbain) ne relèvent pas de la carte des aléas, car il s'agit d'écoulements artificiels liés à l'aménagement du territoire. Ce type d'écoulements est à gérer en réalisant un schéma directeur d'eaux pluviales.</p>
OV9	Ruisseaulement / débordement d'un fossé	<p>La dérivation venant de Four et qui conflue avec le ruisseau des Moulins s'apparente aujourd'hui à un maigre fossé. Il tend à se combler naturellement et ne draine plus tous les écoulements d'autrefois. Malgré tout, il peut encore intercepter et concentrer du ruisseaulement de versant. La capacité du fossé, trop faible, peut alors laisser déborder une lame d'eau sur les propriétés adjacentes, en rive gauche seulement. Le fossé est de surcroît, légèrement perché par endroit (Figure 46).</p>
OV10	Ruisseaulement	<p>À l'Est de la commune, un ouvrage de franchissement hydraulique de la voie ferrée existe au point bas topographique. Pas ou peu entretenu, il a tendance à s'enrichir. Avec l'aménagement récent de la zone artisanale et commerciale, un nouveau grillage bloque l'accès, du moins côté nord. Même sans historique de désordres connus ici, il faut prêter attention aux écoulements qui pourraient déboucher ici, car aucun fossé ne semble présent en aval et un nouveau bâtiment (entreprises d'ambulances) vient maintenant faire obstacle (Figure 47, Figure 48).</p>
OV11	Ruisseau du Revollay / Gattaz-Fer	<p>En amont de l'étang, la combe de Revollay ne présente pas de lit. Les flancs boisés de la combe sont très pentus, mais le fond plat autorise les divagations (Figure 29).</p>
OV12	Ruisseau du Revollay / Gattaz-Fer	<p>L'axe d'écoulement jouxte une maison et passe même sous un abri /garage. Si aucun événement historique ne nous a été relaté, la configuration de la combe et la position de cette maison en talweg implique des débordements possibles. Les caniveaux de la route sont d'ailleurs régulièrement saturés à cet endroit (Figure 30, Figure 31).</p> <p>Juste en aval, le tracé est dévié vers l'Est par un fossé. Il n'empêche que des débordements peuvent avoir lieu dans la propriété qui occupe le cœur de combe, ainsi qu'à la traversée de la route en contrebas (Figure 32, Figure 33). Les différentes buse ne sont en aucun cas dimensionnées pour une crue centennale de ce petit cours d'eau.</p>
OV13	Ruisseau du Revollay / Gattaz-Fer	<p>En aval des chemins de Virigot et de Gattaz-Fer, le ruisseau suit une combe à fond plat, dédiée à la pâture. Des divagations sont possibles avant d'arriver aux premières maisons du quartier de Gattaz-Fer (Figure 34).</p>
OV14	Ruisseau du Revollay / Gattaz-Fer	<p>Dans le secteur bâti de Gattaz-Fer, le cours d'eau suit un tracé moins rectiligne en faisant deux angles droits successifs. En cas de crue, on peut s'attendre à ce que les écoulements se dispersent au travers des propriétés (Figure 35, Figure 36).</p>

Numéro de localisation	Nature	Observations
OV15	Ruisseau du Revollay / Gattaz-Fer	Au niveau de la voie ferrée, le ruisseau est ensuite busé. Des débordements peuvent se produire sur les rails ainsi qu'en aval.

### III.4.3. Aménagements et ouvrages

Aucun aménagement ou ouvrage de protection concernant les phénomènes de ruissellement et de ravinement n'existe sur la commune de Saint-Alban-de-Roche.

Des ouvrages de gestion pluviale sont aménagés pour l'évacuation des écoulements en secteur urbain (réseau d'assainissement pluvial). Ils ne sont pas inventoriés par la carte des aléas, bien que recevant une part d'eau naturelle, car relevant de la problématique pluviale-urbaine de la commune (gestion des eaux urbaines en milieu urbain).

### III.4.4. L'aléa

Les combes où peuvent se concentrer des ruissellements sont classées en **aléa très fort (V4)** de ravinement selon des bandes de 5 mètres de large de part et d'autre des axes d'écoulement, soit 10 mètres au total. Il en est de même pour les routes et les chemins pouvant être empruntés par des écoulements.

A l'ouest de Saint-Alban-de-Roche (Rousset), le ruisseau des Moulins s'apparente à un fossé à la pente très faible qui vient de Four (dérivation du Galoubet). Ce fossé est qualifié comme un axe de ruissellement et non un véritable lit mineur de cours d'eau. Cette qualification est maintenue jusqu'au terrain de football, où le fossé rejoint le ruisseau de la Combe de Verpillier (C4).

Les zones de débordements et de divagations de ces axes hydrauliques traduisent des écoulements théoriquement non concentrés. Elles sont classées en **aléas moyen (V2)** ou **faible (V1)** de ruissellement. Les superficies drainées sont généralement peu importantes (débits faibles à modérés) et l'eau dispose d'espace relativement large pour s'écouler, ce qui permet un laminage rapide des épandages (écoulement de lames d'eau diffuses). Les hauteurs d'eau ne devraient pas dépasser quelques décimètres au droit des points de débordement et elles devraient ensuite rapidement diminuer.

Des combes sèches (Radière) qui draient des superficies limitées sont traduites en **aléa moyen (V2)** et/ou **aléa faible (V1)** suivant la configuration. Les bas de versants de Gattaz-Fer peuvent également être le siège de ruissellements, de faible ampleur, classés en **aléa faible (V1)**.

Les talwegs faiblement marqués présents en tête de versants peuvent produire des ruissellements sans réel risque de concentration (axes hydrauliques peu marqués et peu conséquents). Ces écoulements sont généralement classés en **aléa faible (V1) ou très faible (V1a)** de ruissellement. Une lame d'eau relativement large, mais peu importante, peut se former à leur niveau et divaguer à faible vitesse. On considère que des hauteurs d'eau avoisinant 0,50 m peuvent être rencontrées localement jusqu'en pied de versant (contre des obstacles par exemple).

Enfin, on attirera l'attention sur le fait que des phénomènes de ruissellements généralisés de plus faible ampleur ou de fines lames d'eau stagnante peuvent se développer en situation météorologique exceptionnelle, notamment en fonction des types d'occupation des sols (pratiques culturelles, terrassements légers, etc.). La quasi-totalité de la commune est concernée par ce type

d'écoulements, sans qu'on puisse en définir les contours, car ils sont également le fait d'une microtopographie que seuls des relevés de terrain très précis peuvent mettre en avant. La prise en compte de cet aspect nécessite des mesures de prévention au moment de la construction, notamment en ce qui concerne la surélévation des ouvertures et des accès. Ce type de ruissellement n'est pas représenté sur la carte des aléas.

## **III.5. L'aléa glissement de terrain**

### **III.5.1. Historique**

Aucun phénomène historique de glissement de terrain ne nous a été rapporté sur la commune de Saint-Alban-de-Roche. Toutefois, certains secteurs peuvent être favorables aux instabilités et mouvements de terrain. On se référera aux observations de terrain (paragraphe suivant) pour de plus amples détails.

### **III.5.2. Observations de terrain**

Numéro de localisation	Nature	Observations
OG1 à OG3	Sensibilité aux glissements de terrain	Certains rebords de plateaux ou flancs de combes boisées apparaissent très pentus, comme aux abords des ruisseaux du Loup, de Revollay ou du Saut de l'Âne. Ces versants ne présentent pas spécialement de sortie d'eau, ni véritable signe d'instabilité, tout au plus quelques signes d'érosion superficielle mais, compte-tenu de la nature et de la pente des terrains, des glissements sont très plausibles.
OG4 et OG5	Sensibilité aux glissements de terrain	Des versants de pentes moyennes, voire faibles mais humides (contexte hydrologique défavorable) pourraient présenter des problèmes de stabilité localement (Figure 49).

### **III.5.3. Aménagements et ouvrages**

Aucun aménagement ou ouvrage de protection contre les phénomènes de glissement de terrain n'existe sur la commune de Saint-Alban-de-Roche.

### **III.5.4. L'aléa**

Sans être sensibles à de profonds mouvements de terrain, certains secteurs, très pentus en général, sont traduits en **aléa fort d'intensité modérée (G3a et G3b)** de glissement de terrain. Il s'agit de talus assez robustes, peu argileux ou tout simplement sans couverture colluviale. Les glissements qui s'y produisent tiennent plus de l'arrachement superficiel que du glissement profond qui cause de grands dommages aux structures. Les pentes fortes ainsi caractérisées se situent sur Ytras, en limite de Domarin, sur les abords du Revollay à Combe Bugnon ou à proximité du ruisseau du Loup sur Montsire.

Les versants, moins abrupts, classés en **aléa moyen (G2a ou G2b)** de glissement de terrain sont potentiellement exposés aux instabilités de terrain, du fait de leurs caractéristiques, et pour

lesquels la réalisation d'aménagements pourrait modifier l'équilibre des terrains. La pente et la nature des terrains sont déterminants pour affecter un niveau d'aléa moyen ou faible, mais toutes les conditions ne sont pas réunies simultanément pour conduire à l'affichage d'un aléa fort. L'intensité du phénomène est considérée faible. Au sud de la commune, la vallée du ruisseau du Loup est classée en **aléa moyen (G2b)** de glissement de terrain. C'est le cas également en aval d'Ozier et sur Ytras. Au nord et à l'est du bourg, les anciens fronts des carrières sont eux classés en **aléa moyen (G2a)** de glissement de terrain.

L'**aléa faible (G1)** de glissement de terrain peut aussi concerter des pentes très faibles. Cet affichage traduit la présence potentielle de terrains de mauvaise qualité (terrains mécaniquement sensibles), où peuvent apparaître des mouvements de terrain différentiels. Ces terrains doivent également faire preuve d'une attention particulière en cas d'aménagement, car ils sont également sensibles notamment, au décaissement, au remblaiement et aux rejets d'eau.

**Note :** La variation des paramètres « probabilité d'occurrence » et « intensité » est déclinée cartographiquement par l'ajout d'indices alphabétiques (a, b, c, d) pour les aléas fort et moyen, conformément à la grille des aléas de glissement de terrain, présentée au chapitre II.3.3.2.

## IV. Bibliographie

1. **Carte topographique** au 1/25 000 Série Bleue – IGN
2. **Cartes géologiques** de la France au 1/50 000 – Feuille Bourgoin-Jallieu
3. **Plan cadastral** au 1/5000 de la commune de Saint-Alban-de-Roche
4. **Orthophotoplans** de la zone d'étude
5. **Modèle Numérique de Terrain** IGN de la zone d'étude au pas de 50 cm (Lidar-HD)
6. Rapport de présentation de la **carte des aléas de Saint-Alban-de-Roche** (Alp'Géorisques, 2012)
7. Étude de faisabilité pour un plan de lutte contre les débordements du ruisseau des Moulins à Saint-Alban-de-Roche (IRH Ingénieur Conseil, mars 2017)
8. [www.insee.fr](http://www.insee.fr)
9. [www.meteofrance.fr](http://www.meteofrance.fr)
10. <http://www.georisques.gouv.fr/>
11. <https://www.geoportail.gouv.fr/>
12. [https://carmen.carmencarto.fr/105/ONF\\_BDRTM.map](https://carmen.carmencarto.fr/105/ONF_BDRTM.map)
13. <https://infoterre.brgm.fr/>

## V. Annexes

## Annexe 1 Carte de l'aléa retrait-gonflement des sols argileux

Le retrait par dessication des sols argileux lors d'une sécheresse prononcée et/ou durable produit des déformations de la surface des sols (tassemens différentiels). Il peut être suivi de phénomènes de gonflement au fur et à mesure du rétablissement des conditions hydrogéologiques initiales ou plus rarement de phénomènes de fluage avec ramollissement.

Les tassemens différentiels peuvent provoquer des désordres affectant principalement le bâti individuel. Afin d'établir un constat scientifique objectif et de disposer de documents de référence permettant une information préventive, le Ministère de l'Énergie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer (MEEDDM) a demandé au BRGM de réaliser une cartographie de cet aléa pour l'ensemble du territoire national, dans le but de délimiter les zones les plus exposées au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux.

La commune de Saint-Alban-de-Roche est classée en zone d'aléa faible de retrait-gonflement des argiles d'après cette cartographie.

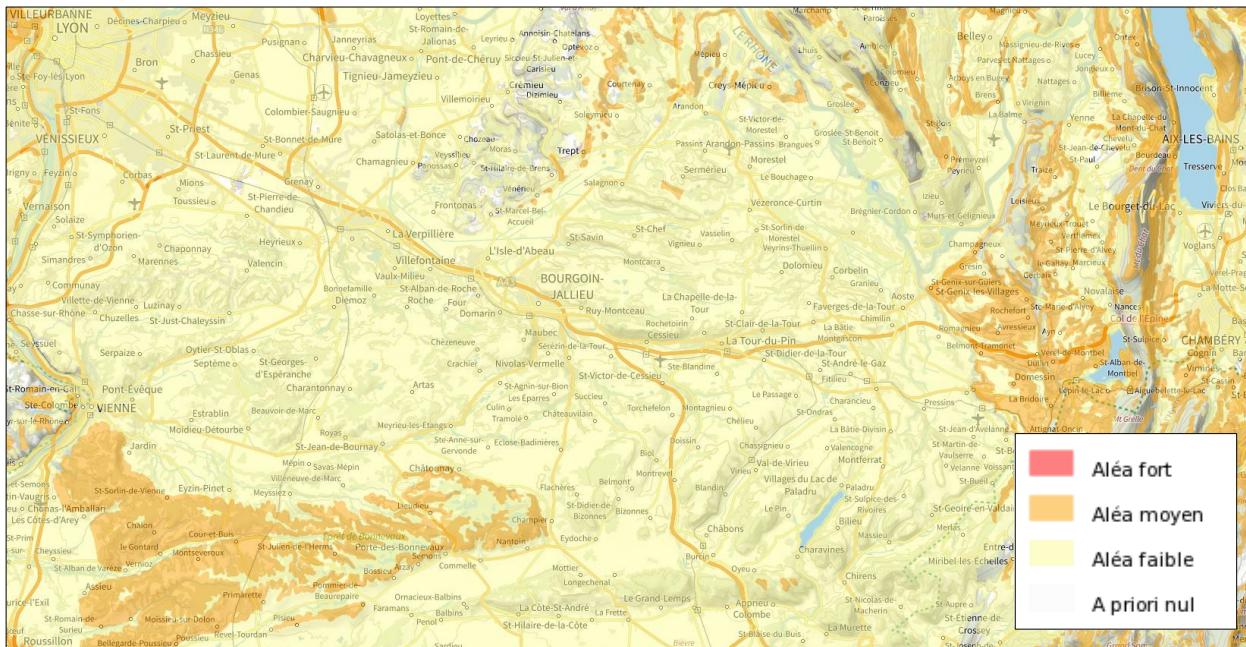


Figure 11: Carte de l'aléa retrait-gonflement des sols argileux au niveau de la commune de Saint-Alban-de-Roche ([www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr)).

## Annexe 2 Carte de la remontée de nappe

La carte de remontée de nappe est produite par le BRGM à partir de la carte géologique au 1/100 000. Peu précis, ce document apporte néanmoins un éclairage intéressant sur la proximité de la nappe souterraine dans les formations superficielles et dans le substratum.

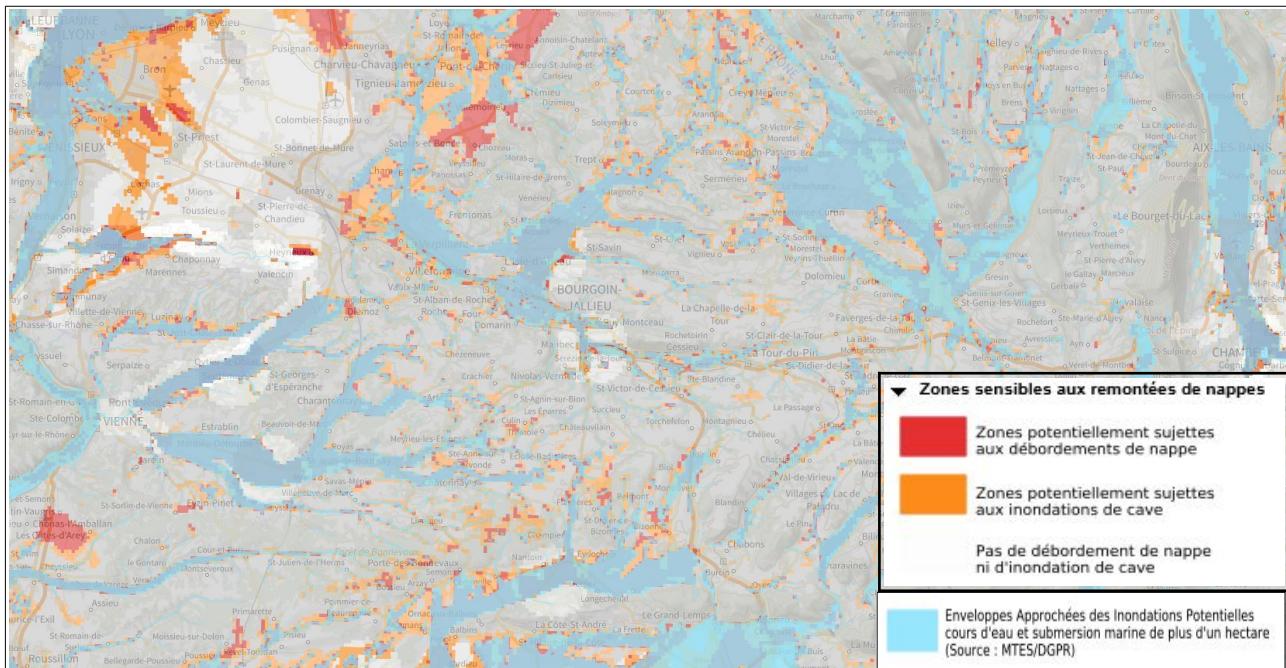


Figure 12: Carte de la remontée de nappe dans les formations superficielles (source [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr))

### Annexe 3 Carte d'exposition sismique

Un séisme est un phénomène vibratoire naturel affectant la surface de l'écorce terrestre et dont l'origine est la rupture mécanique brusque d'une discontinuité de la croûte terrestre.

Les particularités de ce phénomène, et notamment l'impossibilité de l'analyser hors d'un contexte régional - au sens géologique du terme - imposent une approche spécifique. Cette approche nécessite des moyens importants et n'entre pas dans le cadre de cette mission. Le zonage sismique de la France a été défini par le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français, pour l'application des nouvelles règles de construction parasismiques. Ce zonage sismique divise le territoire national en cinq zones de sismicité croissante (de très faible à forte), en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes. Les limites de ces zones sont, selon les cas, ajustées à celles des communes ou celles des circonscriptions cantonales.

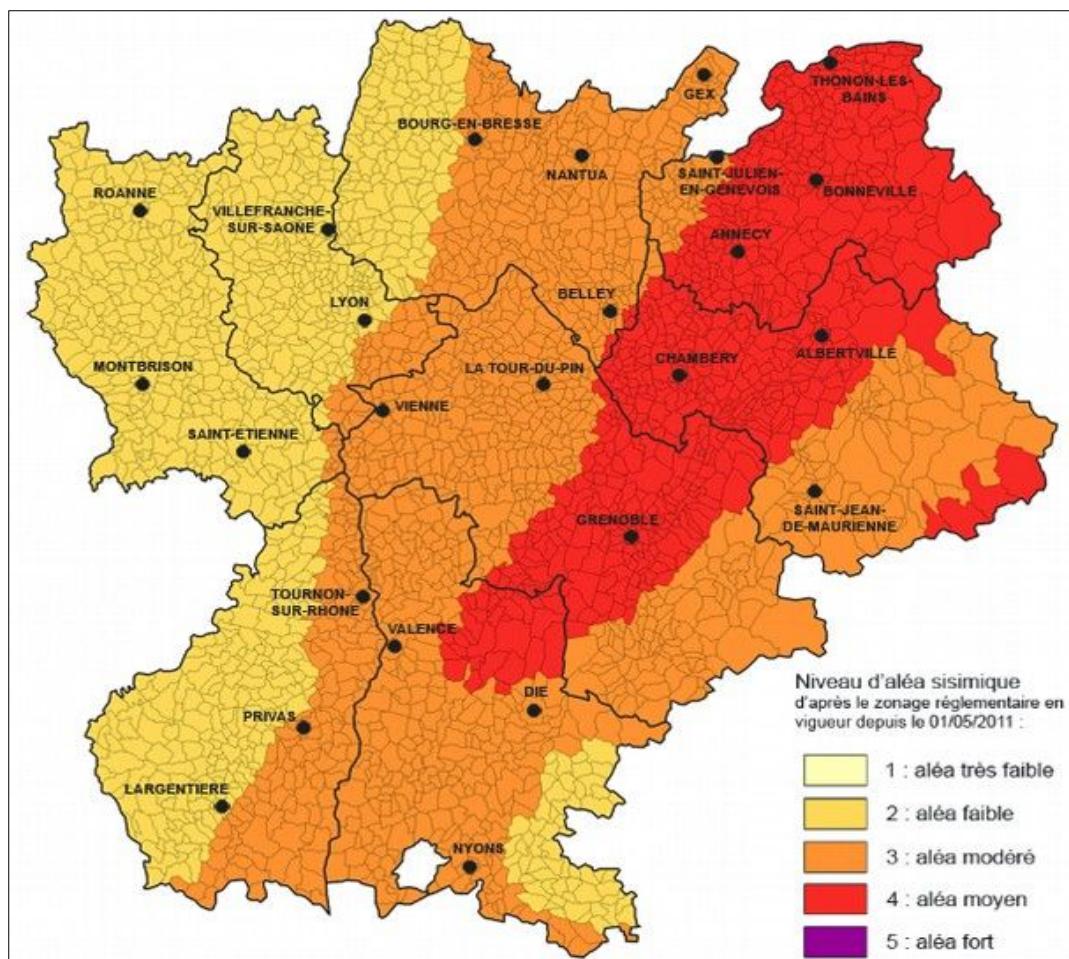
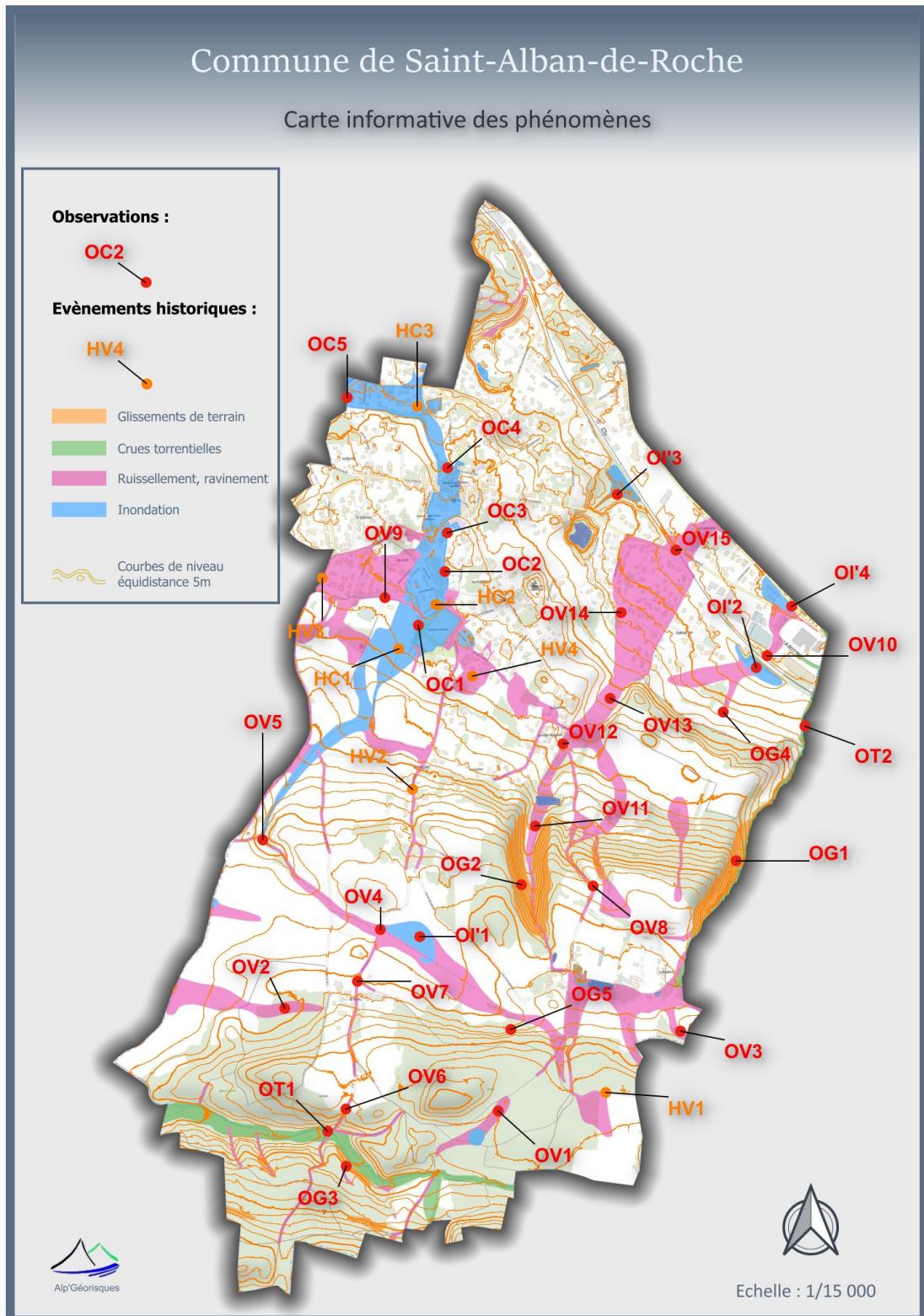


Figure 13: Zonage de sismicité de la région Rhône-Alpes.

D'après ce zonage, la commune de Saint-Alban-de-Roche se situe en zone de sismicité 3 (modérée).

## **Annexe 4 Carte informative**



## Annexe 5 Dossier photographique



Figure 14 : Zone humide de Fayolle.



Figure 15 : Stagnation d'eau au niveau de l'ancienne carrière des Rameaux.



Figure 16 : Creux topographique à l'amont du remblai de la route de Lyon sur Ladrière.



Figure 17 : Passage à gué sur le ruisseau du Loup.



Figure 18 : Busage juste en amont du stade de foot.



Figure 19 : Maisons pouvant être impactées aux abords du stade de foot.



Figure 20 : Débordements possibles en rive gauche au niveau du cimetière.



Figure 21 : Grille avant le busage qui traverse le bourg.

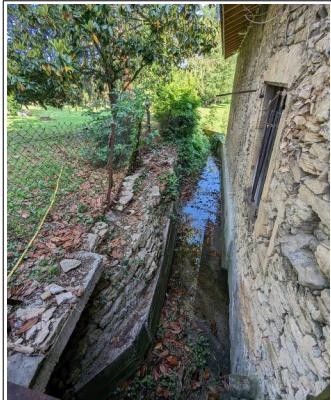


Figure 22 : Sortie du ruisseau sous une maison après la traversée souterraine du bourg.



Figure 23 : Fossé qui jouxte des maisons pouvant être atteintes en cas de crue.



Figure 24 : Au débouché de la combe de l'Ytras, la buse est submergée à chaque crue.



Figure 25 : Premier bassin décanteur. Dans le cas d'embâcles sur la grille, l'ouvrage peut être submergé.



*Figure 26 : Premier bassin décanteur. Dans le cas d'embâcles sur la grille, l'ouvrage peut être submergé.*



*Figure 27 : Second bassin décanteur. Dans le cas d'embâcles sur la grille, l'ouvrage peut être submergé. Les écoulements empruntent alors l'Avenue des Noyers.*



*Figure 28 : La lame d'eau débordante emprunte l'Avenue des Noyers jusqu'à atteindre la route de Lyon en limite de Bourgoin-Jallieu.*



*Figure 29 : Divagations possibles dans la Combe de Revollay.*



*Figure 30 : Ruisseau du Revollay / Gattaz-Fer le long d'une maison.*



*Figure 31 : Passage busé sous la route qui connaît souvent des débordements.*



Figure 32 : Ruisseau du Revollay / Gattaz-Fer peut submerger la route en fond de combe.



Figure 33 : Ruisseau du Revollay / Gattaz-Fer dont le fossé a été curé et recreusé suite aux débordements de l'automne 2023.



Figure 34 : Ruisseau du Revollay peut divaguer avant d'arriver dans le quartier de Gattaz-Fer.



Figure 35 : Sur Gattaz-Fer le fossé peut être submergé et les maisons atteintes par les débordements.



Figure 36 : Sur Gattaz-Fer, le ruisseau semble se faufiler entre les maisons.



Figure 37 : Un mur ayant été ouvert pour créer un portail, le ruissellement de la voirie a pu atteindre une propriété.



Figure 38 : Ruissellement possible venant de la voirie et de la dérivation du ruisseau des Moulins (fossé).



Figure 39 : Ruissellement venant de la voirie et de la dérivation du ruisseau des Moulins (fossé) pouvant atteindre des maisons.



Figure 40 : Les ruissellements venus des champs impactent des propriétés aux Curtes.



Figure 41 : Passage busé sous la route au niveau de la zone humide de Fayolle.



Figure 42 : Dans sa partie amont, l'axe d'écoulement du ruisseau des Moulins s'apparente à un petit fossé le long des champs.



Figure 43 : Ruissellement possible sur le chemin menant du Bois au ruisseau du Loup.



Figure 44 : Ruissellements sur la voirie au Bois.



Figure 45 : Ruissellements possibles sur la voirie entre Meurnon et la Combe.



Figure 46 : Le fossé de la dérivation du ruisseau des Moulins peut capter des écoulements et inonder les propriétés adjacentes.



Figure 47 : L'ouvrage de franchissement de la voie ferrée est enfriché et débouche au droit d'une nouvelle construction (entreprise d'ambulances).



Figure 48 : L'ouvrage de franchissement de la voie ferrée est enfriché et débouche au droit d'une nouvelle construction (entreprise d'ambulances).



Figure 49 : Les bas de versants de l'Ytras / Gattaz-Fer présentent des signes d'humidité et des pentes un peu irrégulières.







**ALP'GEORISQUES** - Z.I. - 52, rue du Moirond - Bâtiment Magbel - 38420 DOMENE - FRANCE

Tél. : 04-76-77-92-00 Fax : 04-76-77-55-90

sarl au capital de 18 300 €

Siret : 380 934 216 00025 - Code A.P.E. 7112B

N° TVA Intracommunautaire : FR 70 380 934 216

Email : [contact@alpgeorisques.com](mailto:contact@alpgeorisques.com)

Site Internet : <http://www.alpgeorisques.com/>